



National Défense
Defence nationale

C-01-000-102/AG-000

GUIDELINES FOR NATIONAL DEFENCE INDEX OF DOCUMENTATION (NDID) SYSTEM

(BILINGUAL)

(Supersedes C-01-000-102/AG-000 dated 2011-03-01 and Change 1 dated 2012-12-01)

DIRECTIVES

SYSTÈME D'INDEX DE DOCUMENTATION DE LA DÉFENSE NATIONALE (IDDN)

(BILINGUE)

(Remplace la C-01-000-102/AG-000 de 2011-03-01 et le modificatif 1 de 2012-12-01)

Issued on Authority of the Deputy minister and the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du Sous-ministre et du Chef d'état-major de la Défense

OPI: DMPP 5
BPR : DPPM 5
OCI: DSCO 4-3
BC : DOCA 4-3

2013-10-01

Canada



NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document shall continue to apply.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manipulation reçues originalement doivent continuer à s'appliquer. A0454880_1-A-2015-00716--0001

LIST OF EFFECTIVE PAGES

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insert latest changed pages and dispose of superseded pages in accordance with applicable orders.

Insérer les pages le plus récemment modifiées et se défaire de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

NOTE

NOTA

The portion of the text affected by the latest change is indicated by a black vertical line in the margin of the page. Changes to illustrations are indicated by miniature pointing hands or black vertical lines.

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale noire dans la marge de la page. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Dates of issue for original and changed pages are:

Les dates de publication des pages originales et modifiées sont :

Original	0	2013-10-01	Ch/Mod	3
Ch/Mod	1		Ch/Mod	4
Ch/Mod	2		Ch/Mod	5

Zero in Change No. column indicates an original page. The use of the letter E or F indicates the change is in English or French only. Total number of pages in this publication is 88 consisting of the following:

Un zéro dans la colonne Numéro de modificatif indique une page originale. La lettre E ou F indique que la modification est exclusivement en anglais ou en français. La présente publication comprend 88 pages réparties de la façon suivante :

Page No./Numéro de page	Change No./Numéro de modificatif
Title/Titre	0
A	0
i/ii to v/vi	0
1-1-1 to/à 1-1-6	0
1-2-1 to/à 1-2-5/1-2-6	0
1-3-1 to 1-3-2	0
2-1 to/à 2-3/2-4	0
3-1 to/à 3-3/3-4	0
4-1 to/à 4-3/4-4	0
5-1 to/à 5-3/5-4	0
6-1/6-2	0

Page No./Numéro de page	Change No./Numéro de modificatif
7-1/7-2	0
8-1 to/à 8-2	0
A-1-1 to/à A-1-4	0
A-2-1 to/à A-2-27/A-2-28	0
A-3-1/A-3-2	0
B-1 to/à B-2	0
GL-E-1 to/à GL-E-2	0
GL-F-1 to/à GL-F-2	0
LA-E-1/LA-E-2	0
LA-F-1/LA-F-2	0

Contact Officer: DMPP 5-3-2

Personne responsable : DPPM 5-3-2

FOREWORD

1. This publication describes the National Defence Index of Documentation (NDID) system and its use in identifying equipment and indexing publications and related documentation.
2. This manual is accessible through the Defence Information Network (DIN) via e-Publications Search Engine at <http://publications.mil.ca/>.
3. If the user finds a discrepancy in this manual, Form DND 2055, Publication Discrepancy Report, which is available in the Defence Forms Catalogue (DFC), <http://imgapp.mil.ca/DFC2/> is to be completed.
4. Reservations or queries for NDIDs or Equipment Registration Numbers (ERNs) can be forwarded via Outlook from DSCO 4-3 @ **+Client Services 5-3 LSTL@ADM(Mat) DSCO@OTTAWA-Hull**, the subject heading should read "NDID Request" or "ERN Request".

AVANT-PROPOS

1. La présente publication décrit le système de l'Index de documentation de la Défense nationale (IDDN) ainsi que son utilisation pour l'identification de l'équipement et le catalogage des publications et de la documentation connexe.
2. Ce manuel est accessible à travers le Réseau d'information de la Défense (RID) par l'intermédiaire du moteur de recherche de publications électroniques, à l'adresse <http://publications.mil.ca/>.
3. Si l'utilisateur découvre une anomalie dans le présent manuel, il faut remplir le formulaire DND 2055, Rapport d'écart aux publications (REP) qui se trouve dans le Catalogue des formulaires de la Défense (CFD), <http://imgapp.mil.ca/DFC2/>.
4. Les réservations ou les demandes d'IDDN ou de numéros d'immatriculation du matériel (NIM) peuvent être acheminées au moyen de Outlook par le DOCA 4-3, à l'attention de **Client Services 5-3 LSTL@ADM(Mat) DSCO@OTTAWA-Hull**; l'objet du message doit indiquer « Demande d'IDDN » ou « Demande de NIM ».

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PART 1 – INTRODUCTION	1-1-1
Section 1 – General	1-1-1
Purpose	1-1-1
Definition of the NDID	1-1-1
Applicable Specifications	1-1-2
Equipment Registration Number (ERN).....	1-1-2
Section 2 – NDID Coding System	1-2-1
NDID Numbers	1-2-1
Code Fields	1-2-1
Description of Code Fields	1-2-2
Responsibilities	1-2-3
NDID ASSIGNMENT PROCEDURE	1-2-3
Importance of Correct Publication Number.....	1-2-3
Reserving the Publication Number	1-2-4
Information Required to Reserve a Publication Number	1-2-4
Section 3 – How to Use This Handbook	1-3-1
Coverage	1-3-1
Index of Publications	1-3-1
PART 2 – AOT PUBLICATIONS ("A" AND "B" PROGRAMS)	2-1
Introduction	2-1
Description of Code Fields	2-1
PART 3 – TECHNICAL PUBLICATIONS ("C" PROGRAM)	3-1
Introduction	3-1
Commercial and Foreign Military Publications.....	3-2
Description of Code Fields	3-2
PART 4 – ENGINEERING DOCUMENTATION ("D" PROGRAM)	4-1
Introduction	4-1
Description of Code Fields	4-1
Procurement Specifications for Equipments/ Systems Under Development.....	4-3/4-4
Commercial or Foreign Military Engineering Documents	4-3/4-4

	PAGE
PARTIE 1 – INTRODUCTION	1-1-1
Section 1 – Généralités	1-1-1
Objet	1-1-1
Définition de l'IDDN	1-1-1
Spécifications pertinentes.....	1-1-2
Numéro d'immatriculation du matériel (NIM).....	1-1-2
Section 2 – Système de codification de l'IDDN	1-2-1
Numéros de l'IDDN.....	1-2-1
Tranches du code	1-2-1
Description des tranches du code	1-2-2
Responsabilités	1-2-3
PROCÉDURE DE DÉNOMINATION DE L'IDDN	1-2-3
Importance de la précision dans la numérotation des publications	1-2-3
Réservation des numéros de publication	1-2-4
Renseignements nécessaires pour réserver un numéro de publication	1-2-4
Section 3 – Utilisation du présent guide	1-3-1
Portée	1-3-1
Index des publications	1-3-1
PARTIE 2 – PUBLICATIONS AOT (PROGRAMMES « A » ET « B »)	2-1
Introduction	2-1
Description des tranches du code	2-1
PARTIE 3 – PUBLICATIONS TECHNIQUES (PROGRAMME « C »)	3-1
Introduction	3-1
Publications commerciales et militaires étrangères.....	3-2
Description des tranches du code	3-2
PARTIE 4 – DOCUMENTS DU GÉNIE (PROGRAMME « D »)	4-1
Introduction	4-1
Description des tranches du code	4-1
Spécifications pour l'acquisition de matériels ou de systèmes en voie de développement	4-3/4-4
Documents du génie commerciaux ou militaires étrangers.....	4-3/4-4

TABLE OF CONTENTS (Cont)

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
PART 5 – LOGISTICS DOCUMENTATION ("L" PROGRAM).....	5-1
Introduction.....	5-1
Description of Code Fields	5-1
Additional Information	5-2
Equipment Checklists.....	5-2
Other Logistics Documentation	5-3/5-4
PART 6 – INFORMATION PUBLICATIONS ("R" PROGRAM)	6-1/6-2
Introduction.....	6-1/6-2
Code Field One Assignments	6-1/6-2
PART 7 – SOFTWARE ("S" PROGRAM)	7-1/7-2
Introduction.....	7-1/7-2
Code Field Assignments	7-1/7-2
PART 8 – USE OF THE NDID BY COMMANDS	8-1
Introduction.....	8-1
Indexing of CHQs publications.....	8-2
ANNEX A – CODE FIELD TWO ASSIGNMENTS (FUNCTIONAL AREA OR PG IDENTIFIERS)	A-1-1
ANNEX B – CODE FIELD SIX ASSIGNMENTS (SEQUENTIAL DATA IDENTIFIERS)	B-1
GLOSSARY	GL-E-1
LIST OF ABBREVIATIONS.....	LA-E-1/LA-E-2

	PAGE
PARTIE 5 – DOCUMENTS DE LA LOGISTIQUE (PROGRAMME « L »)	5-1
Introduction	5-1
Description des tranches du code	5-1
Renseignements supplémentaires	5-2
Liste de vérification de l'équipement	5-2
Autres documents de la logistique.....	5-3/5-4
PARTIE 6 – PUBLICATIONS D'INFOR- MATION (PROGRAMME « R »).....	6-1/6-2
Introduction	6-1/6-2
Dénominations de la tranche du code un	6-1/6-2
PARTIE 7 – LOGICIEL (PROGRAMME « S »)	7-1/7-2
Introduction	7-1/7-2
Dénominations des tranches du code	7-1/7-2
PARTIE 8 – UTILISATION DE L'IDDN PAR LES COMMANDEMENTS	8-1
Introduction	8-1
Catalogage des publications des QGC	8-2
ANNEXE A – DÉNOMINATIONS DE LA DEUXIÈME TRANCHE DU CODE (INDICE DE SECTEUR FONCTIONNEL OU DE GP)	A-1-1
ANNEXE B – DÉNOMINATIONS DE LA SIXIÈME TRANCHE DU CODE (INDICES DE TOMAISON).....	B-1
GLOSSAIRE.....	GL-F-1
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	LA-F-1/LA-F-2

LIST OF FIGURES

FIGURE	TITLE	PAGE
1-1-1	ERN Code Fields	1-1-3
1-2-1	Breakdown of the NDID Number	1-2-1
8-1	Command Identifier Codes	8-2

LISTE DES FIGURES

FIGURE	TITRE	PAGE
1-1-1	Tranches du code de NIM	1-1-3
1-2-1	Répartition du numéro de l'IDDN.....	1-2-1
8-1	Codes d'identification des commandements.....	8-2

PART 1

INTRODUCTION

SECTION 1

GENERAL

PURPOSE

1. This publication describes the National Defence Index of Documentation (NDID) system and its use in identifying equipment and indexing publications and related documentation to assist the Offices of Primary Interest (OPIs)/Life Cycle Materiel Managers (LCMMs) in identifying documentation.

DEFINITION OF THE NDID

2. The NDID is a 14-character coding system used in the management and control of equipment-related data programs, equipment publications and personnel support documentation.

NOTES

1. To avoid errors in transcription and to make the NDID computer-compatible, the alphabetic characters "I" and "O" (uppercase or lowercase) are not normally used.
2. Only uppercase alphabetic characters are used in the NDID.
3. A nil assignment in a code field is indicated by "00" (double zero) or "000" (triple zero), as applicable.
4. For equipment publications, Code Fields Two, Three, and Four are the ERN.

PARTIE 1

INTRODUCTION

SECTION 1

GÉNÉRALITÉS

OBJET

1. La présente publication porte sur le système d'Index de documentation de la Défense nationale (IDDN) ainsi que sur son utilisation pour l'identification de l'équipement et le catalogage des publications et de la documentation connexe, afin d'aider les Bureaux de première responsabilité (BPR)/Gestionnaires du cycle de vie du matériel (GCVM) à identifier la documentation.

DÉFINITION DE L'IDDN

2. L'IDDN est un système de codification composé de 14 caractères et utilisé pour la gestion et l'administration des programmes de données reliés aux équipements, des publications portant sur les équipements et de la documentation de soutien conçue pour le personnel.

NOTA

1. Pour éviter les erreurs de transcription et pour que l'IDDN soit compatible avec les ordinateurs, les caractères alphabétiques « I » et « O » (majuscule ou minuscule) ne sont généralement pas utilisés.
2. Seuls les caractères alphabétiques majuscules sont utilisés pour l'IDDN.
3. Une affectation nulle dans une tranche du code est indiquée par « 00 » (deux zéros) ou « 000 » (trois zéros), au besoin.
4. Pour les publications d'équipement, les tranches du code deux, trois et quatre sont les NIM.

C-01-000-102/AG-000

APPLICABLE SPECIFICATIONS

3. The publishing related specifications, which are applicable to this publication are as follows:

- a. A-AD-100-100/AG-000, National Defence Publishing Policy and Administration Procedures,
- b. A-DS-100-100/AG-002, Writing, Format and Production Guide to Administrative, Operational and Tactical Publications,
- c. C-01-000-000/DA-001, NDID Coding System,
- d. C-01-100-100/AG-005, Acceptance of Commercial and Foreign Government Publications as Adopted Publications,
- e. C-01-100-100/AG-006, Writing, Format and Production of Technical Publications, and
- f. C-01-100-100/AG-008, Writer's Guide for Technical Documentation.

EQUIPMENT REGISTRATION NUMBER (ERN)

4. An ERN is allotted to equipment (system or component) on its entry into the National Defence system and it remains as the equipment identifier for the life cycle of the equipment. The ERN is used in the formatting of the code for allied equipment programs, including the NDID.

5. An ERN consists of eight characters arranged in three groups or code fields (see Figure 1-1-1). These code fields are, in fact, Code Fields Two, Three and Four of the NDID for equipment-related documentation.

SPÉCIFICATIONS PERTINENTES

3. Les spécifications connexes à la publication et pertinentes à la présente publication sont les suivantes :

- a. A-AD-100-100/AG-000, Politiques et modalités administratives régissant les publications de la Défense nationale,
- b. A-DS-100-100/AG-002, Guide de rédaction, de mise en page et de production des publications administratives, opérationnelles et tactiques,
- c. C-01-000-000/DA-002, Système de codification IDDN,
- d. C-01-100-100/AG-005, Acceptation de publications provenant du commerce et de gouvernements étrangers comme publications adoptées,
- e. C-01-100-100/AG-006, Rédaction, mise en page et production de publications techniques,
- f. C-01-100-100/AG-008, Guide de rédaction – Documentation technique.

NUMÉRO D'IMMATRICULATION DU MATÉRIEL (NIM)

4. Un NIM est attribué à l'équipement (système ou composant) à son entrée dans le système de la Défense nationale. Ce numéro reste avec l'équipement à titre d'indice de l'équipement pendant toute la durée de service de l'équipement. Le NIM sert à formater les codes des programmes d'équipement alliés, y compris l'IDDN.

5. Un NIM se compose de huit caractères, disposés en trois groupes ou tranches du code (voir la figure 1-1-1). Ces tranches du code sont en fait les tranches du code deux, trois et quatre de l'IDDN pour la documentation connexe à l'équipement.

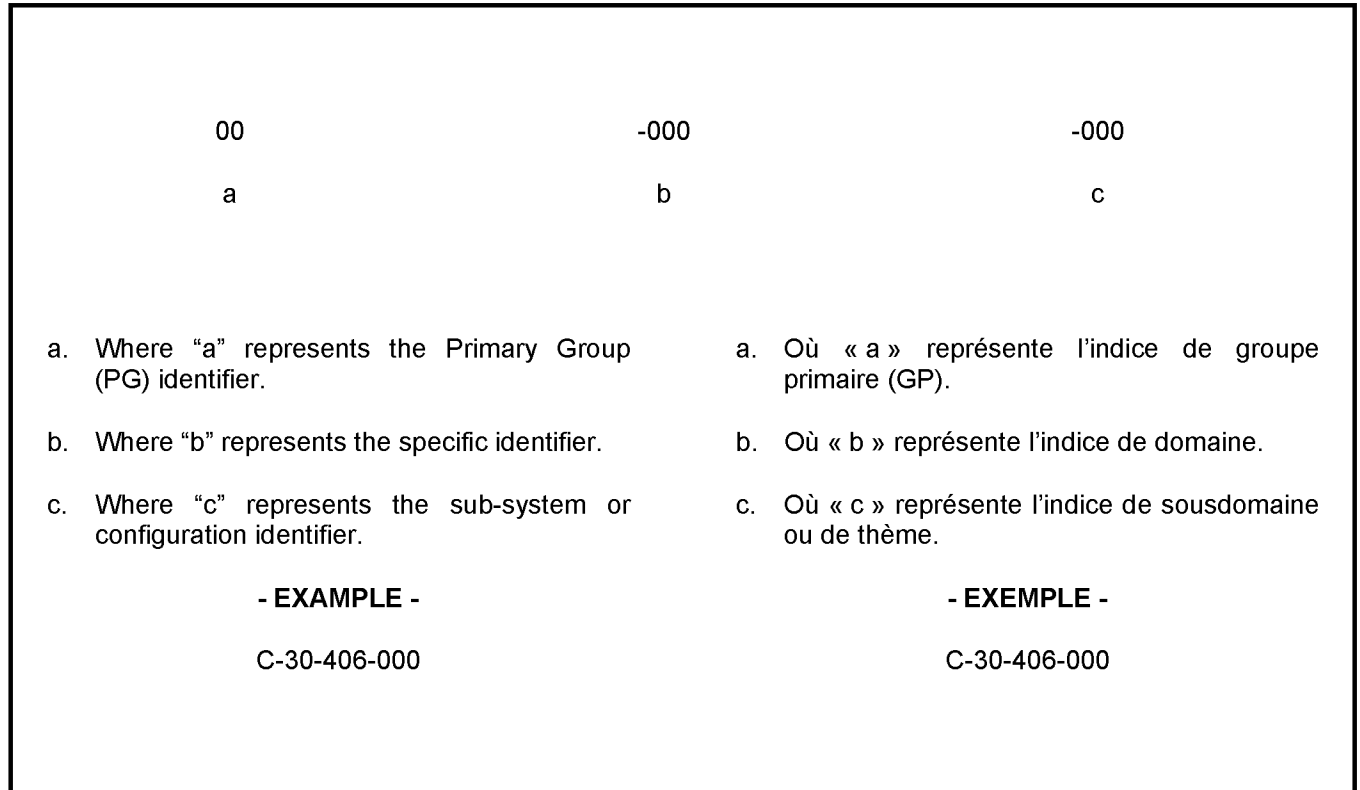


Figure 1-1-1 ERN Code Fields
 Figure 1-1-1 Tranches du code de NIM

6. The PG identifier is assigned in accordance with the PGs of equipment (10 to 99) shown in Annex A, Section 2.

6. Les indices de GP correspondent aux numéros des groupes primaires (de 10 à 99) énumérés à l'annexe A, section 2.

7. The specific identifier code is allotted by Director Supply Chain Operations (DSCO) 4-3, sequentially from the equipment register, commencing at 100, and is extended beyond 999 by using alpha-numeric characters.

7. Le Directeur – Opérations de la chaîne d'approvisionnement (DOCA) 4-3 attribue les indices de domaine en suivant l'ordre d'inscription dans le registre de l'équipement; le premier indice est 100. Si la liste se poursuit au-delà de 999, on se sert de caractères alphanumériques.

- EXAMPLE -

A00, A01 ... A99, B00, B01, B02 ...
 B99, etc.

- EXEMPLE -

A00, A01 ... A99, B00, B01, B02 ...
 B99, etc.

C-01-000-102/AG-000

8. The topic, sub-system or configuration identifier (Code Field Four) uses alphabetic and/or numeric characters to index:

- a. topics, sub-systems and components peculiar to an equipment, and different configurations or models.

- EXAMPLES -

- 1. C-10-188-QAK/MS-001,
- 2. C-16-251-AK0/MN-000, and
- 3. C-30-010-P01/MN-000.

- b. a series of documents dealing with different topics of a single functional group.

- EXAMPLES -

- 1. A-AE-219-001/AG-001,
- 2. A-AE-219-002/AG-001, etc.

- c. technical order breakdown for aircraft through a combination of the two subgroups is most often the rule.

- (1) aircraft marks and models – designated by an uppercase letter in the left-hand position of the code field; and

- EXAMPLES -

- 1. 000 Applies to all configurations (e.g. C-12-130-000/MB-001).
- 2. A00 First mark or model of a series (e.g. C-98-100-A00/MF-001).
- 3. B00 --
- 4. C00 Models of B, C, etc., of a series (e.g. C-10-160-C00/MG-003).
- 5. D00 Dual-control model (e.g. C-59-524-D00/CF-001).

8. L'indice de sujet, de sous-système ou de configuration (tranche du code quatre) se sert de caractères alphabétiques ou numériques pour cataloguer :

- a. les sujets, les sous-systèmes et les composants particuliers à un équipement ainsi que les différentes configurations ou les différents modèles.

- EXEMPLES -

- 1. C-10-188-QAK/MS-001,
- 2. C-16-251-AK0/MN-000,
- 3. C-30-010-P01/MN-000.

- b. une série de documents qui portent sur différents sujets d'un seul groupe fonctionnel.

- EXEMPLES -

- 1. A-AE-219-001/AG-001,
- 2. A-AE-219-002/AG-001, etc.

- c. la répartition des ordres techniques pour les aéronefs, grâce à une combinaison de deux sous-groupes, est le plus souvent la règle générale.

- (1) les marques et les modèles d'aéronefs – désignés par une majuscule à la position gauche de la tranche du code;

- EXEMPLES -

- 1. 000 Pertinent à toutes les configurations (p. ex. C-12-130-000/MB-001).
- 2. A00 Première marque ou premier modèle d'une série (p. ex. C-98-100-A00/MF-001).
- 3. B00 --
- 4. C00 Modèles de B, C, etc., d'une série (p. ex. C-10-160-C00/MG-003).
- 5. D00 Modèle à deux commandes (p. ex. C-59-524-D00/CF-001).

(2) aircraft airframe and interfacing systems designated by an alphabetic letter in the centre position of the code field.

(2) la cellule et les systèmes d'interface des aéronefs désignés par une lettre alphabétique à la position centrale de la tranche du code.

- EXAMPLES -

- EXEMPLES -

1. 0A0 Airframe Group (e.g. C-12-129-0A0/MF-001).
2. 0B0 Hydraulic Systems (e.g. C-12-115-0B0/MF-000).
3. 0C0 Utility Systems (e.g. C-12-114-0C0/MF-000).
4. 0D0 Power Plant and Related Systems/Aircraft Power Packages (e.g. C-12-101-0D0/MF-000).
5. 0E0 Instruments (e.g. C-12-109-0E0/MF-000).
6. 0F0 Electrical Systems (e.g. C-12-129-0F0/MY-001).
7. 0G0 Telecommunications Equipment/Radio Communication and Navigation Equipment (e.g. A-PD-050-0G0/PF-075).
8. 0H0 Armament Systems/Flight Control Systems (e.g. C-12-101-0H0/MF-000).
9. 0J0 Undercarriage/Photographic Equipment/Transmission Systems (e.g. C-12-140-0J0/MM-000).
10. 0K0 Fuel Systems/Special Support Equipment (e.g. C-12-130-0K0/MF-001).
11. 0L0 Flight Control Systems/Electronic Systems (e.g. R-12-130-0L0/MF-000).

1. 0A0 Groupe nacelle (p. ex. C-12-129-0A0/MF-001).
2. 0B0 Circuits hydrauliques (p. ex. C-12-115-0B0/MF-000).
3. 0C0 Circuits de servitude (p. ex. C-12-114-0C0/MF-000).
4. 0D0 Groupe motopropulseur et circuit connexes/groupe de puissance de l'aéronef (p. ex. C-12-101-0D0/MF-000).
5. 0E0 Instruments (p. ex. C-12-109-0E0/MF-000).
6. 0F0 Circuits électriques (p. ex. C-12-129-0F0/MY-001).
7. 0G0 Équipement de télécommunications/radio communication et équipement de navigation (p. ex. A-PD-050-0G0/PF-075).
8. 0H0 Systèmes d'armement et systèmes de commandes de vol (p. ex. C-12-101-0H0/MF-000).
9. 0J0 Atterrisseur/Équipement de photographie/systèmes de transmission (p. ex. C-12-140-0J0/MM-000).
10. 0K0 Circuits carburant/équipement de soutien spécial (p. ex. C-12-130-0K0/MF-001).
11. 0L0 Systèmes de commandes de vol/circuits électroniques (p. ex. R-12-130-0L0/MF-000).

C-01-000-102/AG-000

- EXAMPLES (Cont) -

12. 0M0 The Modified Version of an Aircraft/Automatic Stabilization Equipment Aircraft Propeller (e.g. L-12-113-0M0/LS-000).
13. 0N0 Rotor Actuating Mechanisms (e.g. C-12-121-0N0/MF-000).
14. 0P0 Wiring (e.g. C-12-101-0P0/ML-000).
15. 0S0 Ground Support Equipment – Peculiar (e.g. R-12-140-0S0/MX-000).
16. 0T0 Module, Navigation, Trainer/ Airborne Training System (e.g. C-12-142-0T0/MB-002).
17. 0U0 Landing Gear (e.g. C-12-130-0U0/MY-001).

- EXEMPLES (suite) -

12. 0M0 “The Modified Version of an Aircraft/Automatic Stabilization Equipment Aircraft Propeller” (p. ex. L-12-113-0M0/LS-000).
13. 0N0 Mécanisme de manœuvre de Rotor (p. ex. C-12-121-0N0/MF-000).
14. 0P0 Câblage (p. ex. C-12-101-0P0/ML-000).
15. 0S0 Équipement de soutien terrestre – spécial (p. ex. R-12-140-0S0/MX-000).
16. 0T0 Module, navigation, avion-école/système d’instruction des troupes aéroportées (p. ex. C-12-142-0T0/MB-002).
17. 0U0 Train d’atterrissage (p. ex. C-12-130-0U0/MY-001).

SECTION 2

NDID CODING SYSTEM

NDID NUMBERS

1. The NDID number is divided into six code fields that are grouped into two divisions separated by an oblique (/).

SECTION 2

SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'IDDN

NUMÉROS DE L'IDDN

1. Chaque numéro de l'IDDN se divise en six tranches du code regroupés en deux divisions séparées par une barre oblique (/).

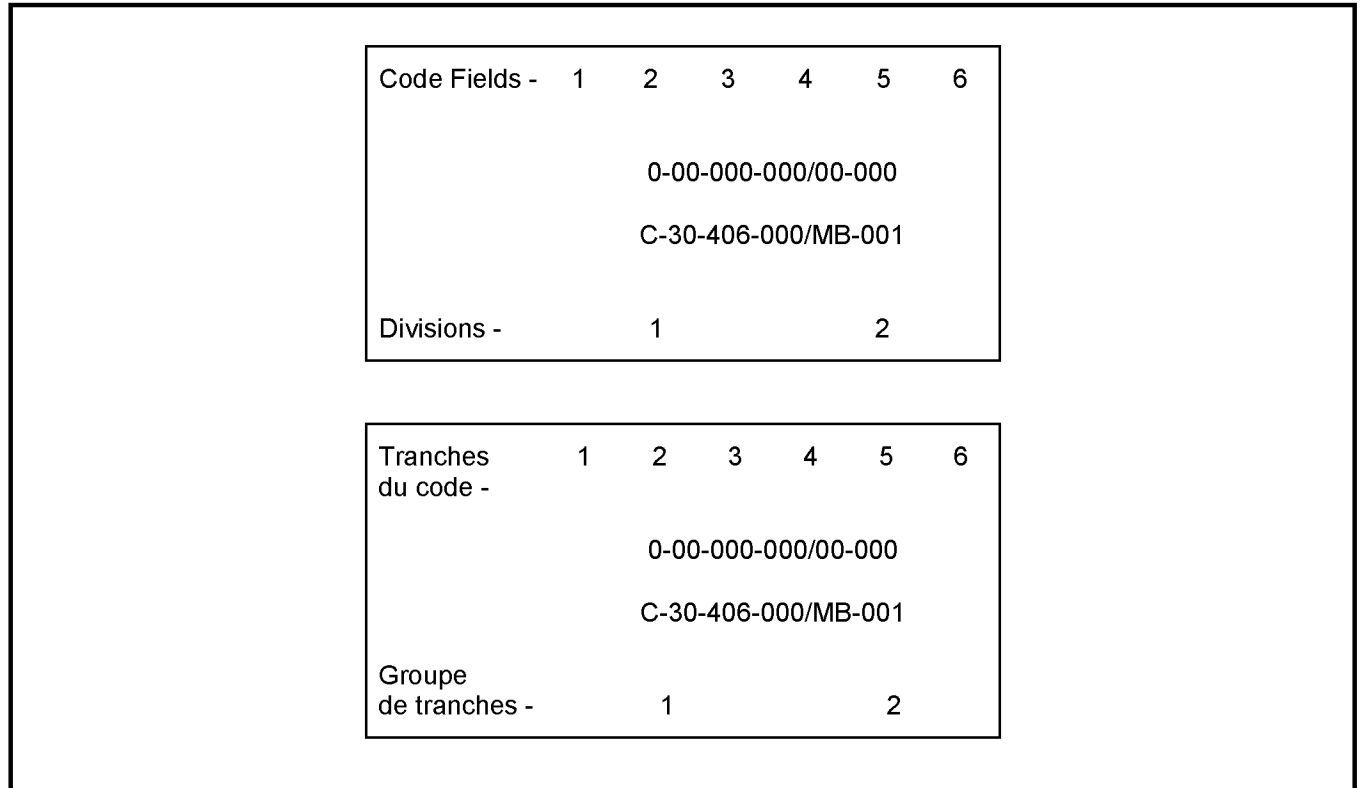


Figure 1-2-1 Breakdown of the NDID Number
 Figure 1-2-1 Répartition du numéro de l'IDDN

2. The first division, "1", identifies an equipment or administrative function; the second division, "2", identifies the data content of the documentation.

2. Le premier groupe de tranches, « 1 », identifie l'équipement ou les fonctions administratives; le deuxième groupe de tranches, « 2 », identifie le contenu des publications.

CODE FIELDS

3. The six code fields that comprise the NDID are referred to as Code Field One, Code Field Two, and so on to Code Field Six.

TRANCHES DU CODE

3. Les six tranches du code des numéros de l'IDDN sont appelées tranche du code un, tranche du code deux et ainsi de suite jusqu'à six.

DESCRIPTION OF CODE FIELDS

4. Code Field One (Program Control Identifier). An alphabetic character used to indicate the use to which the other code fields are being employed, e.g. administrative, operational, technical, equipment identification, etc. Code Field One assignments are as follows:

- A and B – Administrative, Operational and Tactical (AOT) Publications,
- C – Technical Publications,
- D – Engineering Documentation (Specifications and Standards),
- E – Equipment Index (for National Defence Headquarters [NDHQ] use only),
- L – Logistics Documentation,
- R – Information Publications, and
- S – Software.

5. Code Field Two (Functional Area or Primary Group Identifier). Alphabetic characters identify the functional area of AOT publications; numeric characters identify technical publications relating to environmental or equipment-related documentation. Code Field Two identifiers are listed in Annex A.

6. Code Field Three (Specific Identifier). Three characters identify the general subject areas of personnel or technical administrative publications or specific equipments within the Code Field Two assignments. Code Field Three identifiers are described in more detail in Parts 2, 3, 4 and 5.

7. Code Field Four (Sub-system or Topic Identifier). For equipment publications this code field further identifies the equipment where a family tree (sub-system breakdown) is required. For non-equipment publications the code field is used for topic identification. Code Field Four identifiers are assigned as required.

DESCRIPTION DES TRANCHES DU CODE

4. Tranche du code un (indice de contrôle des programmes). Un caractère alphabétique indique l'usage auquel les autres tranches du code sont destinées, p. ex. administratif, opérationnel, technique, identification du matériel, etc. Voici la liste des dénominations de la première tranche du code :

- A et B – Publications administratives, opérationnelles et tactiques (AOT),
- C – Publications techniques,
- D – Documents du génie (spécifications et normes),
- E – Index de l'équipement (réservé à l'usage du Quartier général de la Défense nationale [QGDN]),
- L – Documents de la logistique,
- R – Publications d'information,
- S – Logiciel.

5. Tranche du code deux (indice de secteur fonctionnel ou de groupe primaire). Les caractères alphabétiques précisent le secteur fonctionnel des publications AOT. Les caractères numériques identifient les publications techniques rattachées à la documentation sur l'environnement ou le matériel. On trouvera à l'annexe A une liste des indices de ce genre.

6. Tranche du code trois (indice de domaine). Trois caractères identifient les disciplines générales des publications administratives touchant le personnel ou les aspects techniques, ou le matériel pertinent à l'intérieur des secteurs fonctionnels de la deuxième tranche du code. Les indices de domaine sont présentés plus en détail aux parties 2, 3, 4 et 5.

7. Tranche du code quatre (indice de sous-domaine ou de thème). Dans le cas des publications relatives à l'équipement, cette tranche du code identifie plus précisément l'équipement lorsqu'une subdivision (analyse des sous-domaines) est nécessaire. Pour les publications qui ne se rapportent pas à de l'équipement, la tranche du code sert à préciser les thèmes. Les indices de la quatrième tranche du code sont attribués selon les besoins.

8. **Code Field Five (Data Item Identifier).** Two alphabetic characters identify the data content or format of a specific publication. Refer to C-01-000-000/DA-001, for Code Field Five assignments.

9. **Code Field Six (Sequential Data Identifier).** Three characters provide either sequencing of series data or identification of supplemental information relating to the Code Field Five assignment. Code Field Six identifiers are assigned as required. (Refer to Annex B for additional information.)

RESPONSIBILITIES

10. The responsibility for the administration of the NDID is as follows:

- a. The subject matter expert OPI for the equipment or subject matter of the documentation is responsible for the following:
 - (1) identification of equipment (systems/sub-systems) or functional areas of management; and
 - (2) informing DSCO 4-3 of all changes pertaining to the NDID register (e.g. OPI/contact designation changes).
- b. DSCO 4-3 is responsible for the following:
 - (1) maintaining the National Defence ERN database; and
 - (2) updating the NDID database and providing an electronic website with a live link to all NDIDs and their status.

NDID ASSIGNMENT PROCEDURE

IMPORTANCE OF CORRECT PUBLICATION NUMBER

11. OPIs and DSCO 4-3 have a dual responsibility in ensuring that a clear and concise publication index is provided to operating units and commands.

8. **Tranche du code cinq (indice de matière).** Deux caractères alphabétiques identifient le contenu ou la présentation d'une publication donnée. Une liste des indices de matière se trouve à la C-01-000-000/DA-002.

9. **Tranche du code six (indice de tomaison).** Trois caractères servent à identifier l'ordre des séries d'instructions ou des renseignements supplémentaires relatifs aux indices de matières. Les indices de tomaison sont établis selon les besoins. (Se reporter à l'annexe B pour obtenir des données complémentaires).

RESPONSABILITÉS

10. Les responsabilités de l'administration de l'IDDN sont réparties comme suit :

- a. Le BPR spécialiste en la matière pour l'équipement ou le sujet de la documentation est responsable :
 - (1) de l'identification de l'équipement (systèmes ou sous-systèmes) ou des secteurs fonctionnels de la gestion ;
 - (2) d'informer le DOCA 4-3 de tous les changements qui touchent le registre de l'IDDN (p. ex. les changements de désignation du BPR ou de la personne responsable).
- b. Le DOCA 4-3 est responsable :
 - (1) de la tenue de la base de données des NIM de la Défense nationale;
 - (2) de la mise à jour de la base de données de l'IDDN et de la dispense d'un site Web électronique doté d'un lien fonctionnel vers tous les IDDN et leur statut.

PROCÉDURE DE DÉNOMINATION DE L'IDDN

IMPORTANCE DE LA PRÉCISION DANS LA NUMÉROTATION DES PUBLICATIONS

11. Les BPR et le DOCA 4-3 doivent veiller à ce qu'un index clair et concis des publications soit fourni aux unités d'exploitation et aux commandements.

C-01-000-102/AG-000

12. In assigning the publication of an NDID number, it is important to consider the end use of the publication. When properly assigned, the publication number:

- a. enables a user to readily locate a publication within the appropriate PG index;
- b. establishes the order in which publications will appear in the index;
- c. ensures that related publications are grouped together in the index;
- d. assists in establishing the Distribution List to be used by the distributing agency; and
- e. establishes logistics movement of publications.

RESERVING THE PUBLICATION NUMBER

13. An LCMM/OPI must reserve a publication number with DSCO 4-3 Indexing prior to the submission of the manuscript for publication or prior to the procurement of a commercial or foreign military publication for National Defence use.

NOTE

The reserved publication number becomes official only after the publication is published to paper or electronic form such as a website and the number promulgated in the NDID system search.

INFORMATION REQUIRED TO RESERVE A PUBLICATION NUMBER

14. The following information is required by DSCO 4-3 Indexing before a number can be reserved:

- a. title of publication;
- b. type of publication, e.g. standard or specification, operations, instructions, etc.;

12. Au cours de l'attribution d'un numéro d'IDDN, il est important de tenir compte de l'usage final de la publication. Lorsqu'il est attribué judicieusement, le numéro :

- a. permet à l'utilisateur de repérer facilement une publication dans l'index de GP approprié;
- b. établit l'ordre dans lequel les publications seront classées dans l'index;
- c. assure le regroupement des publications connexes dans l'index;
- d. facilite l'établissement de la liste de distribution à l'usage du service de distribution;
- e. établit la circulation logistique des publications.

RÉSERVATION DES NUMÉROS DE PUBLICATION

13. Un GCVB/BPR doit réserver un numéro de publication auprès du DOCA 4-3 avant de soumettre un manuscrit pour publication, d'acquiescer une publication commerciale ou un document militaire étranger pour le compte de la Défense nationale.

NOTA

Le numéro réservé ne devient officiel qu'après la publication du document sur papier ou au format électronique, comme un site Web, et son inscription dans le système de recherche de l'IDDN.

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR RÉSERVER UN NUMÉRO DE PUBLICATION

14. Pour réserver un numéro, le DOCA 4-3 doit disposer des renseignements suivants :

- a. le titre de la publication;
- b. le type de la publication, p. ex. norme ou spécification, fonctionnement, instructions, etc.;

C-01-000-102/AG-000

- c. proposed publication number based on the following:
 - (1) For equipment-related technical publications, the OPI must obtain the ERN from the equipment register, maintained by DSCO.
 - (2) For publications without an ERN, OPIs should review the appropriate section of the NDID previously listed publications of similar subject matter to ensure that the publication number assigned is listed in the correct area of the index (for ease of retrieval).
- d. former number, if applicable;
- e. whether or not the number is part of a series;
- f. books within a publication do not require individual NDID numbers; and
- g. the Department of National Defence (DND) OPI for the equipment, sub-system, subject or topic, and the Contact Officer, and the full designation.

NOTE

The OPI does not go below the Section Head level.

- c. le numéro de publication proposé, compte tenu des exigences suivantes :
 - (1) Dans le cas des publications techniques portant sur l'équipement, le BPR doit obtenir le NIM du registre de l'équipement, maintenu par le DOCA.
 - (2) Dans le cas des publications sans NIM, les BPR doivent passer en revue la section appropriée de l'IDDN des publications traitant d'un sujet analogue et déjà enregistrées pour faire en sorte que le numéro de publication attribué soit inscrit dans la section appropriée de l'index (pour faciliter le repérage).
- d. l'ancien numéro, s'il y a lieu;
- e. si le document fait partie ou non d'une série;
- f. les livres qui forment une publication ne reçoivent pas de numéros IDDN individuels;
- g. le BPR du ministère de la Défense nationale (MDN) pour le matériel, le sous-domaine, le sujet ou le thème et la Personne responsable, ainsi que la désignation complète.

NOTA

Le BPR ne baisse pas plus bas que le niveau chef de section.

SECTION 3

HOW TO USE THIS HANDBOOK

COVERAGE

1. A description of the NDID is provided in the following Parts, in sufficient detail, to enable an LCMM/OPI to determine an NDID number for an equipment or publication and to take appropriate action to have the number registered by DSCO 4-3 Indexing.
2. The programs of the NDID are described in the Parts as follows:
 - a. Part 2, AOT Publications ("A" and "B" Programs).
 - b. Part 3, Technical Publications ("C" Program).
 - c. Part 4, Engineering Documentation ("D" Program).
 - d. Part 5, Logistics Documentation ("L" Program).
 - e. Part 6, Information Publications ("R" Program).
 - f. Part 7, Software ("S" Program).
 - g. Part 8, Use of the NDID by Commands.

INDEX OF PUBLICATIONS

3. The NDID, http://dgmssc.ottawa-hull.mil.ca/DTICS/SITE/NDID_Search_e.asp is the sole authority for promulgating changes to the number, title or date of the publication.
4. The live searchable database details:
 - a. reservations,
 - b. cancellations,
 - c. new issues,

SECTION 3

UTILISATION DU PRÉSENT GUIDE

PORTÉE

1. Les parties suivantes donnent une description de l'IDDN avec suffisamment de détails pour permettre à un GCVB/BPR de déterminer un numéro d'index pour un équipement ou une publication et de prendre les mesures appropriées pour que ce numéro soit inscrit au répertoire du DOCA 4-3, service de catalogue.
2. Les programmes de l'IDDN sont présentés dans les parties de la façon suivante :
 - a. Partie 2, Publications AOT (Programmes « A » et « B »).
 - b. Partie 3, Publications techniques, (Programme « C »).
 - c. Partie 4, Documents du génie (Programme « D »).
 - d. Partie 5, Documents de la logistique (Programme « L »).
 - e. Partie 6, Publications d'information (Programme « R »).
 - f. Partie 7, Logiciel (Programme « S »).
 - g. Partie 8, Utilisation de l'IDDN par les commandements.

INDEX DES PUBLICATIONS

3. L'IDDN, http://dgmssc.ottawa-hull.mil.ca/DTICS/SITE/NDID_Search_e.asp, est la seule autorité pouvant promulguer des modificatifs au numéro, au titre ou à la date de la publication.
4. La base de données interrogeable détaille les :
 - a. réservations,
 - b. retraits,
 - c. nouvelles publications,

C-01-000-102/AG-000

- d. changes,
- e. rescissions,
- f. supersessions, and
- g. re-identifications.

- d. modificatifs,
- e. annulations,
- f. replacements,
- g. ré-identifications.

PART 2

AOT PUBLICATIONS ("A" AND "B" PROGRAMS)

NOTE

The contents of Part 1 are a prerequisite to this Part.

INTRODUCTION

1. This Part describes the indexing of AOT publications, "A" and "B" Programs (refer to Part 1, Section 2).

2. Directives, orders, and instructions for the purpose of defining and implementing policies necessary for the administration and management of the DND are included in these programs.

3. In general, these programs consist of personnel development, training, financial, data processing, medical and dental publications. Most were previously identified as Canadian Forces Publications (CFPs) or Department of National Defence Publications (DNDPs).

4. Operational/tactical publications generally include former CFPs, Field Manuals (FM), and Army Codes pertaining to operations, tactics and the military use of equipment.

DESCRIPTION OF CODE FIELDS

5. **Code Field One (Program Control Identifier).** The alphabetic character "A" is used to denote a general or administrative publication. "B" is used to denote an operational/tactical publication.

PARTIE 2

PUBLICATIONS AOT (PROGRAMMES « A » ET « B »)

NOTA

Il faut lire la partie 1 avant d'aborder la présente partie.

INTRODUCTION

1. La présente partie porte sur le catalogage des publications AOT dans le cadre des programmes « A » et « B » (se reporter à la partie 1, section 2).

2. Les directives, ordonnances et instructions visant à définir et à mettre en application les politiques nécessaires à l'administration et à la gestion du MDN sont incluses dans ces programmes.

3. De façon générale, ces programmes traitent du perfectionnement de la personne, de la formation, des services des finances, du traitement des données et des services de santé et dentaires. La plupart d'entre elles étaient antérieurement désignées sous les appellations des Publications des Forces canadiennes (PFC) ou des Publications du ministère de la Défense nationale (PMDN).

4. Les publications tactiques et opérationnelles incluent, en général, les anciennes PFC, les Règlements du service en campagne (RSC) et les codes de l'armée régissant les opérations, les tactiques et l'utilisation militaire de l'équipement.

DESCRIPTION DES TRANCHES DU CODE

5. **Tranche du code un (indice de contrôle des programmes).** Le caractère alphabétique « A » sert à identifier les publications générales ou administratives. Pour les publications tactiques et opérationnelles, on se sert de la lettre « B ».

C-01-000-102/AG-000

6. **Code Field Two (Functional Area Identifier).** Two alphabetic characters are used to identify a functional area. Assigned codes are listed in Annex A, Section 1.

- EXAMPLE -

Former CFPs and DNDPs are listed in common subject areas, e.g. financial publications are listed as FN in Code Field Two and medical publications are listed as MD in Code Field Two.

7. **Code Field Three (Specific Identifier).** Refer to C-01-000-000/DA-001, for Code Field Three assignments. The following are exceptions:

- a. **Exception 1.** Former CFP numbers are used in Code Field Three.

- EXAMPLE -

CFP 184 (1), Special Instructions - Repair and Overhaul Contractors, Volume 1, is re-identified as A-LM-184-001/JS-001.

- b. **Exception 2.** Former CFPs relating to personnel trade specifications or training documentation utilize Code Field Two and Code Field Three.
- c. **Exception 3.** A new publication that subject material related to CFP that has been re-identified will, if possible, be allotted the next number in the series so as to facilitate ease of retrieval.

6. **Tranche du code deux (indice de secteur fonctionnel).** Deux caractères alphabétiques identifient les secteurs fonctionnels. Une liste de ces indices figure à l'annexe A, section 1.

- EXEMPLE -

Les anciennes PFC et PMDN sont énumérées selon les sujets communs, p. ex. les publications financières sont représentées par les lettres FN dans la tranche du code deux et les publications médicales sont représentées par les lettres MD dans la tranche du code deux.

7. **Tranche du code trois (indice de domaine).** Les dénominations de la troisième tranche du code sont énumérées à la C-01-000-000/DA-002. Voici les exceptions :

- a. **Exception 1.** Les anciens numéros des PFC sont utilisés dans la troisième tranche du code.

- EXEMPLE -

La PFC 184 (1), Instructions spéciales du MDN aux entrepreneurs de réparation et de révision, volume 1, a été réidentifiée A-LM-184-001/JS-001.

- b. **Exception 2.** Les anciennes PFC traitant de la monographie de métier ou de la formation se retrouvent dans la deuxième et la troisième tranche du code.
- c. **Exception 3.** Une nouvelle publication dont le contenu a rapport avec une PFC qui a été renumérotée doit, dans la mesure du possible, recevoir le numéro suivant dans la série pour faciliter le repérage.

8. **Code Field Four (Sub-system or Topic Identifier).** Code Field Four assignments are sequentially allotted to a series or possible series by DSCO 4-3. The first publication of a series is identified as "001". If there will not be a series, a nil assignment, "000", is allotted. The following exceptions apply:

- a. **Exception 1.** When the former CFP number is used in Code Field Three, the former volume number is used in Code Field Four.
- b. **Exception 2.** To accommodate some former administrative and training publications identified by a common subject area in Code Field Two and the former CFP number in Code Field Three, the trade specialty qualification (TSQ) code or trade qualification (TQ) code is used in Code Field Four.

9. **Code Field Five (Data Item Identifier).** Two alphabetic characters identify the data content or format of the publication. Refer to C-01-000-000/DA-001, for code Field Five assignments.

10. **Code Field Six (Sequential Data Identifier).** Three characters provide sequencing of either related data or supplemental information relating to the Code Field Five assignment. Code Field Six identifiers are assigned as required (refer to Annex B). (Part 8 lists the command identifier codes.)

8. **Tranche du code quatre (indice de sous-domaine ou de thème).** Le DOCA 4-3 attribue, par ordre, les dénominations de la quatrième tranche du code à une série ou une série éventuelle. La première publication d'une série reçoit le numéro « 001 ». S'il n'y a pas de série, on attribue le numéro « 000 ». Les exceptions suivantes s'appliquent :

- a. **Exception 1.** Lorsque l'ancien numéro de PFC est repris dans la troisième tranche du code, l'ancien numéro de volume est cité dans la quatrième tranche du code.
- b. **Exception 2.** Pour tenir compte de certaines publications antérieures traitant de l'administration et de la formation et identifiées par un domaine d'études commun dans la deuxième tranche du code et par l'ancien numéro de PFC dans la troisième tranche du code, le code de qualification de spécialiste (CQS) ou le code de qualification est utilisé dans la quatrième tranche du code.

9. **Tranche du code cinq (indice de matière).** Deux caractères alphabétiques identifient le contenu ou la présentation de la publication. Les dénominations de la cinquième tranche du code se trouve à la C-01-000-000/DA-002.

10. **Tranche du code six (indice de tomaison).** Trois caractères servent à identifier l'ordre des données connexes ou des renseignements supplémentaires relatifs aux matières (tranche du code cinq). Les indices de tomaison sont établis selon les besoins (se reporter à l'annexe B). (La partie 8 donne la liste des indices d'identification des commandements.)

PART 3

**TECHNICAL PUBLICATIONS
("C" PROGRAM)**

NOTE

The contents of Part 1 are a prerequisite to this Part.

INTRODUCTION

1. This Part describes the indexing of technical publications in the "C" Program.
2. Technical publications include technical administrative and equipment-related technical publications.
3. Technical administrative publications include documentation in support of equipment programs, e.g. technical policy and procedures, equipment training and support planning.
4. Equipment-related technical publications include documentation in support of equipment, e.g. operation, maintenance and modifications.

PARTIE 3

**PUBLICATIONS TECHNIQUES
(PROGRAMME « C »)**

NOTA

Il faut lire la partie 1 avant d'aborder la présente partie.

INTRODUCTION

1. La présente partie porte sur le catalogage des publications techniques dans le cadre du programme « C ».
2. Les publications techniques comprennent les documents techniques administratifs et les documents techniques portant sur l'équipement.
3. Les publications techniques d'administration comprennent la documentation traitant des programmes d'équipement, p. ex. la politique et les procédures dans le domaine technique, la formation relative à l'équipement et la planification des services de soutien.
4. Les publications techniques portant sur l'équipement comprennent la documentation qui concerne notamment le fonctionnement, l'entretien et les modifications de l'équipement.

C-01-000-102/AG-000

COMMERCIAL AND FOREIGN MILITARY PUBLICATIONS

5. Commercial or foreign military publications are procured in support of many equipment programs. Publication numbers are assigned during the procurement phase. Prior to, distribution by the DSCO 4 Publications Depot (or OPI), the publications are to be clearly stamped or identified with a label bearing the assigned number. The number assigned to these publications becomes the official reference for the complete life cycle of the equipment program.

NOTE

Commercial or foreign military publications procured for information use only are indexed in the "R" program (refer to Part 7).

DESCRIPTION OF CODE FIELDS

6. **Code Field One (Program Control Identifier).** The alphabetic character "C" is used to identify equipment-related technical publications.

7. **Code Field Two (Primary Group Identifier).** This is a two-character, numeric code used to identify common areas of technical management or equipment. Code Field Two assignments are listed in Annex A, Section 2.

8. **Code Field Three (Specific Identifier).** This is a three-character code used to identify equipments and systems and technical management policy and procedures. For equipments and systems, Code Field Three assignments are selected sequentially as each equipment or system is registered in the equipment register, i.e. assigned an ERN. The ERN is Code Fields Two, Three and Four of the publication number. For technical management policy and procedures, refer to C-01-000-000/DA-001, for Code Three assignments.

PUBLICATIONS COMMERCIALES ET MILITAIRES ÉTRANGÈRES

5. Des publications commerciales ou militaires étrangères sont acquises dans le cadre de nombreux programmes d'équipement. Des numéros de publication sont attribués à l'étape de l'acquisition. Avant d'être distribuées par le Dépôt des publications DOCA 4 (ou par le BPR), les publications doivent être clairement estampillées ou identifiées par une étiquette portant le numéro attribué. Ce dernier devient la référence officielle pour le cycle de vie complet du programme d'équipement.

NOTA

Les publications commerciales ou militaires étrangères qui sont acquises à titre d'information seulement, sont cataloguées dans le programme « R » (se reporter à la partie 7).

DESCRIPTION DES TRANCHES DU CODE

6. **Tranche du code un (indice de contrôle des programmes).** Le caractère alphabétique « C » sert à identifier les publications techniques portant sur l'équipement.

7. **Tranche du code deux (indice de groupe primaire).** Cette tranche, composée de deux caractères numériques, sert à identifier les domaines communs de la gestion technique ou de l'équipement. La liste des dénominations de la deuxième tranche du code se trouve à l'annexe A, section 2.

8. **Tranche du code trois (indice de domaine).** Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier les équipements et les systèmes ainsi que les politiques et procédures concernant la gestion technique. Dans le cas des équipements et des systèmes, les indices de domaine sont attribués suivant l'ordre dans lequel chaque équipement ou système est immatriculé dans le registre de l'équipement, c.-à-d. qu'il reçoit un NIM. Ce NIM correspond aux tranches du code deux, trois et quatre du numéro de publication. La C-01-000-000/DA-002 contient la liste des indices de domaine relatifs aux politiques et aux procédures de la gestion technique.

9. **Code Field Four (Topic or Sub-system Identifier).** This is a three-character code used to identify configurations, sub-systems or sub-assemblies for equipment-related technical publications, and topics for technical management policy and procedure publications. Numbers are assigned as required or may be pre-identified relevant to the Code Field Three assignment.

10. **Code Field Five (Data Item Identifier).** This is a two-character, alphabetic code denoting the type of data content, e.g. maintenance policy, modification, inspection, equipment description. Refer to C-01-000-000/DA-001, for Code Field Five assignments.

11. **Code Field Six (Sequential Data Identifier).** This is a three-character code used for the identification of sequential data relating to the Code Field Five assignment or the identification of supplemental information (refer to Annex B). (Part 8 lists command identifier codes.)

9. **Tranche du code quatre (indice de thème ou de sous-domaine).** Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier les configurations, les sous-domaines ou les sous-ensembles pour les publications techniques portant sur l'équipement, et les thèmes pour les publications concernant les politiques et les procédures de la gestion technique. Les indices sont attribués selon les besoins ou peuvent aussi être pré-identifiés par rapport aux dénominations de la troisième tranche du code.

10. **Tranche du code cinq (indice de matière).** Cette tranche, composée de deux caractères alphabétiques, sert à identifier la matière des publications, p. ex. la politique de la maintenance, les modifications, les inspections, la description de l'équipement, etc. La C-01-000-000/DA-002 contient la liste des indices de matière.

11. **Tranche du code six (indice de tomaison).** Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier l'ordre des données relatives aux matières (tranche du code cinq) ou les renseignements supplémentaires (se reporter à l'annexe B). (La partie 8 donne la liste des indices d'identification des commandements.)

PART 4

ENGINEERING DOCUMENTATION (“D” PROGRAM)

NOTE

The contents of Part 1 are a prerequisite to this Part.

INTRODUCTION

1. This Part describes the indexing of engineering documentation, “D” Program.
2. Engineering documentation includes specifications, standards and associated design data distributed by DSCO 4 Publications Depot..
3. The specifications included in the “D” Program are two types: procurement and procedural. Procurement specifications are documents concerned solely with the procurement of materiel. Procedural specifications cover the requirements (generally by testing) that materiel must meet.
4. Standards are based on models or criteria to which materiel can be compared.

DESCRIPTION OF CODE FIELDS

5. **Code Field One (Program Control Identifier).** The alphabetic character “D” is used to denote an engineering document.
6. **Code Field Two (PG Identifier).** A two-character, numeric code used to identify common areas of technical management or equipment. Code Field Two assignments are listed in Annex A, Section 2. Characters “X1” to “X9” are available for prototype and experimental equipments (refer to Annex A, Section 3).

PARTIE 4

DOCUMENTS DU GÉNIE (PROGRAMME « D »)

NOTA

Il faut lire la partie 1 avant d'aborder la présente partie.

INTRODUCTION

1. La présente partie porte sur le catalogage des documents du génie dans le cadre du programme « D ».
2. Les documents du génie comprennent les spécifications, les normes et les données de conception connexes qui sont distribuées par le Dépôt des publications DOCA 4.
3. Les spécifications comprises dans le programme « D » se répartissent en deux types : l'acquisition et les procédures. Les spécifications relatives à l'acquisition sont des documents qui ne traitent que de l'acquisition du matériel. Celles relatives aux procédures traitent des exigences (généralement vérifiées par des essais) auxquelles le matériel doit satisfaire.
4. Les normes sont établies selon les modèles ou les critères de comparaison du matériel.

DESCRIPTION DES TRANCHES DU CODE

5. **Tranche du code un (indice de contrôle des programmes).** Le caractère alphabétique « D » sert à identifier les documents du génie.
6. **Tranche du code deux (indice de GP).** Cette tranche, composée de deux caractères numériques, sert à identifier les domaines communs de la gestion technique ou de l'équipement. L'annexe A, section 2, contient la liste des dénominations de la deuxième tranche du code. Les caractères « X1 » à « X9 » sont employés pour les prototypes et le matériel expérimental (se reporter à l'annexe A, section 3).

C-01-000-102/AG-000

7. Code Field Three (Specific Identifier).

Three-character code used to identify equipments and systems and technical management policy and procedures. For equipments and systems, Code Field Three assignments are selected sequentially as each equipment or system is registered in the equipment register, i.e. assigned an ERN. The ERN is Code Fields Two, Three and Four of the publication number. For technical management policy and procedures, refer to C-01-000-000/DA-001, for Code Field Three assignments.

8. Code Field Four (Topic or Sub-system Identifier).

A three-character code used to identify configurations, sub-systems or sub-assemblies for equipment-related technical publications and topics for technical management policy and procedure publications. Numbers are assigned as required or may be pre-identified relevant to the Code Field Three assignment.

9. Code Field Five (Data Item Identifier).

A two-character, alphabetic code denoting the type of data content, e.g. specification, standard or statement of requirements. Refer to C-01-000-000/DA-001, for Code Field Five assignments.

10. Code Field Six (Sequential Data Identifier).

Three-character code used for the identification of sequential data relating to the Code Field Five assignment or the identification of supplemental information (refer to Annex B).

7. Tranche du code trois (indice de domaine).

Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier les équipements et les systèmes ainsi que les politiques et les procédures concernant la gestion technique. Dans le cas des équipements et des systèmes, les indices de domaine sont attribués dans l'ordre dans lequel chaque équipement ou système est immatriculé dans le registre de l'équipement, c.-à-d. qu'il reçoit un NIM. Ce NIM correspond aux tranches du code deux, trois et quatre du numéro de publication. La C-01-000-000/DA-002 contient la liste des indices de domaine relatifs aux politiques et aux procédures de la gestion technique.

8. Tranche du code quatre (indice de thème ou de sous-domaine).

Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier les configurations, les sous-domaines ou les sous-ensembles pour les publications techniques portant sur l'équipement, et les thèmes pour les publications concernant les politiques et les procédures de la gestion technique. Les indices sont attribués selon les besoins ou peuvent aussi être pré-identifiés par rapport aux dénominations de la troisième tranche du code.

9. Tranche du code cinq (indice de matière).

Cette tranche, composée de deux caractères alphabétiques, sert à identifier la matière des publications, notamment les spécifications, les normes ou les déclarations des exigences. La C-01-000-000/DA-002 contient la liste des indices de matière.

10. Tranche du code six (indice de tomaison).

Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier l'ordre des données relatives aux matières (tranche du code cinq) ou les renseignements supplémentaires (se reporter à l'annexe B).

PROCUREMENT SPECIFICATIONS FOR EQUIPMENTS/SYSTEMS UNDER DEVELOPMENT

11. Frequently, specifications are prepared and indexed before the material is procured or an ERN assigned. In these instances, an interim number will be assigned.

- EXAMPLE -

D-XX-000-XXX/SF-XXX

Code Field One – “D”.

Code Field Two – The appropriate primary group identifier (X1 to X9).

Code Field Three – “000” (Nil Assignment).

Code Field Four – A non-significant sequential number.

Code Field Five – “SF” (Specification).

Code Field Six – A sequential number depending on the Code Field Four assignment.

12. After the material is accepted into service, the specification is reidentified to conform to the assigned ERN.

COMMERCIAL OR FOREIGN MILITARY ENGINEERING DOCUMENTS

13. Specifications and standards of commercial or foreign military origin, including International Military Standardization Agreements, are not indexed in the NDID system. However, indices or lists of commercial or foreign military specifications and standards may be identified in the “D” Program for reference and access. Characters “DZ” are used in Code Field Five to identify such indices and lists.

SPÉCIFICATIONS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS OU DE SYSTÈMES EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

11. Il arrive souvent que des spécifications soient préparées et cataloguées avant que le matériel soit acquis ou qu'un NIM soit attribué. En tels cas, un numéro provisoire sera attribué.

- EXEMPLE -

D-XX-000-XXX/SF-XXX

Première tranche du code – « D ».

Deuxième tranche du code – L'indice de groupe primaire approprié (de X1 à X9).

Troisième tranche du code – « 000 » (aucune dénomination).

Quatrième tranche du code – Un nombre séquentiel non significatif.

Cinquième tranche du code – « SF » (spécification).

Sixième tranche du code – Un nombre séquentiel choisi en fonction de l'indice de la quatrième tranche du code.

12. Lorsque le matériel est admis en service, la spécification est identifiée de nouveau afin qu'elle corresponde au NIM attribué.

DOCUMENTS DU GÉNIE COMMERCIAUX OU MILITAIRES ÉTRANGERS

13. Les spécifications et normes d'origine commerciale ou militaire étrangère, y compris les Accords de standardisation militaires internationaux, ne sont pas répertoriées dans le système de l'IDDN. Toutefois, les index ou listes de spécifications et de normes commerciales ou militaires étrangères peuvent être identifiées dans le cadre du programme « D » pour des besoins de référence et d'accès. Les caractères « DZ » dans la cinquième tranche du code servent à identifier ces index et listes.

PART 5

LOGISTICS DOCUMENTATION ("L" PROGRAM)

NOTE

The contents of Part 1 are a prerequisite to this Part.

INTRODUCTION

1. This Part describes the indexing of Logistics Documentation, "L" Program.
2. Logistics documentation includes Equipment Support Lists (ESLs), equipment checklists, and Materiel Authorization Documents.
3. Equipment Logistics Directives (ELDs) are also "L" series publications. They are now to include the ERN in code fields two, three and four. The OPI is directly responsible for ELDs.

DESCRIPTION OF CODE FIELDS

4. **Code Field One (Program Control Identifier).** The alphabetic character "L" is used to denote a logistics document.
5. **Code Field Two (PG Identifier).** A two-character, numeric code used to identify common areas of technical management and equipment. Code Field Two assignments are listed in Annex A, Section 2.
6. **Code Field Three (Specific Identifier).** A three-character code used to identify equipments/systems (generic or specific). Code Field Three assignments are sequentially allotted as each equipment, system or subject is registered in the equipment register, i.e. assigned an ERN. The ERN is Code Fields Two, Three and Four of the publication number. Equipment Checklists for which no ERN is assigned, are coded 070 or 011 IAW C-01-000-000/DA-001.
7. **Code Field Four (Topic or Sub-system Identifier).** A three-character code used to identify configurations, sub-systems, or sub-assemblies for equipment-related publications. Code Field Four

PARTIE 5

DOCUMENTS DE LA LOGISTIQUE (PROGRAMME « L »)

NOTA

Il faut lire la partie 1 avant d'aborder la présente partie.

INTRODUCTION

1. La présente partie porte sur le catalogage des documents de la logistique dans le cadre du programme « L ».
2. Les documents de la logistique comprennent les listes de matériel accessoire (ESL), les listes de vérification de l'équipement et les documents d'autorisation du matériel.
3. Les directives logistiques sur l'équipement (ELD) sont aussi des publications de série « L ». Elles doivent maintenant inclure le NIM dans les tranches du code deux, trois et quatre. Le BPR est directement responsable des ELD.

DESCRIPTION DES TRANCHES DU CODE

4. **Tranche du code un (indice de contrôle des programmes).** Le caractère alphabétique « L » sert à identifier les documents de la logistique.
5. **Tranche du code deux (indice de GP).** Cette tranche, composée de deux caractères numériques, sert à identifier les domaines communs de la gestion technique et de l'équipement. La liste des dénominations de la deuxième tranche du code se trouve à l'annexe A, section 2.
6. **Tranche du code trois (indice de domaine).** Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier les équipements et les systèmes (généraux ou particuliers). Les indices de domaine sont attribués suivant l'ordre dans lequel chaque équipement, système ou sujet est immatriculé dans le registre de l'équipement c.-à-d. qu'il reçoit un NIM. Ce NIM correspond aux tranches du code deux, trois et quatre du numéro de publication. Les listes de vérification de l'équipement qui ne reçoivent pas de NIM portent le numéro 070 ou 011, conformément à la C-01-000-000/DA-002.
7. **Tranche du code quatre (indice de thème ou de sous-domaine).** Cette tranche, composée de trois caractères, sert à identifier les configurations, les sous-domaines ou les

C-01-000-102/AG-000

assignments are allotted as required or may be pre-identified relevant to the Code Field Three assignment.

8. **Code Field Five (Data Item Identifier).** A two-character, alphabetic code is used for all logistics documents as listed under Logistic Support Data in C-01-000-000/DA-001.

9. **Code Field Six (Sequential Data Identifier).** A three-character, numeric code allotted sequentially to materiel identified in Code Fields Two, Three and Four.

ADDITIONAL INFORMATION

10. Documents indexed in the "L" Program generally use the ERN for Code Fields Two, Three and Four.

EQUIPMENT CHECKLISTS

11. Equipment Checklists for tool kits for a specific trade or occupational speciality may be indexed as in the example that follows:

- EXAMPLE -

L-32-070-002/LC-000

Code Field One is "L".

Code Field Two is "32".

Code Field Three is 070, "Equipment Checklists".

Code Field Four is "002", "Series 002".

Code Field Five is "/LC".

Code Field Six employs 001 for the first tool kit for the trade or specialty, and 002, 003, etc., for successive checklists, e.g. different ranks for a trade or different trades in a specialty.

sous-ensembles pour les publications portant sur l'équipement. Les indices de cette tranche sont attribués selon les besoins ou peuvent aussi être pré-identifiés par rapport aux dénominations de la troisième tranche du code.

8. **Tranche du code cinq (indice de matière).** Cette tranche, composée de deux caractères alphabétiques, sert à identifier tous les documents de la logistique faisant partie des données sur le soutien logistique dans la C-01-000-000/DA-002.

9. **Tranche du code six (indice de tomain).** Cette tranche, composée de trois caractères numériques, sert à identifier par ordre séquentiel le matériel décrit dans les tranches deux, trois et quatre.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

10. En général, les tranches du code deux, trois et quatre correspondent au NIM des documents catalogués dans le cadre du programme « L ».

LISTE DE VÉRIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT

11. Les listes de vérification de l'équipement pour les trousseaux d'outils utilisées dans une spécialité ou un métier précis, peuvent être cataloguées comme dans l'exemple qui suit :

- EXEMPLE -

L-32-070-002/LC-000

La première tranche du code est « L ».

La deuxième tranche du code est « 32 ».

La troisième tranche du code est « 070 », « Listes de vérification de l'équipement ».

La quatrième tranche du code est « 002 », « série 002 ».

La cinquième tranche du code est « /LC ».

Dans la sixième tranche du code, le 001 représente la première trousse d'outils pour le métier ou la spécialité, et 002, 003, etc., correspondent aux listes de vérification successives, p. ex. les différentes classes d'un métier ou les différents métiers d'une spécialité.

C-01-000-102/AG-000

12. Assignment of NDID numbers for all equipment checklists must be done through DSCO.

13. The Index of Equipment Checklists is identified as L-02-070-000/AX-000.

OTHER LOGISTICS DOCUMENTATION

14. The "L" Program includes the following:

- a. Canadian Forces Scales of Issue (CFS, CAF and CAP).
- b. Canadian Field Force Equipment Tables (CFFET).
- c. Canadian War Equipment Tables (CWET).
- d. Material Authorization Documents comprising of:
 - (1) Mobile Account Ship's Table (MAST).
 - (2) Ship's Allowance Replenishment Program (SHARP).
- e. Naval Scales of Issue, which were formerly BRCNs and MICNs.
- f. Ship's Consolidated Allowance Program (SCALP).

12. Pour toutes les listes de vérification de l'équipement, l'attribution des numéros IDDN doit être effectuée par l'intermédiaire du DOCA.

13. L'index des listes de vérification de l'équipement porte le numéro L-02-070-000/AX-000.

AUTRES DOCUMENTS DE LA LOGISTIQUE

14. Le programme « L » comprend les éléments suivants :

- a. Barème de distribution des Forces canadiennes (CFS, CAF et CAP).
- b. Tableaux de dotation en matériel des Forces canadiennes en campagne (TDMFCC).
- c. Tableaux de dotation de guerre des Forces canadiennes (TDGFC).
- d. Documents de dotation en matériel qui se composent :
 - (1) Tableaux de dotation des navires (TDN).
 - (2) Programme de réapprovisionnement des navires (SHARP).
- e. Barème de distribution des forces navales, anciennement BRCN et MICN.
- f. Ship's Consolidated Allowance Program (SCALP).

PART 6

**INFORMATION PUBLICATIONS
("R" PROGRAM)**

NOTE

The contents of Part 1 are a prerequisite to this Part.

INTRODUCTION

1. This Part describes the indexing of Information publications, "R" Program.

2. Information publications include engineering and evaluation reports and commercial or foreign military manuals distributed for reference purposes only. These publications are intended only for reference purposes and are indexed only to facilitate distribution through DND channels. They are promulgated in quarterly accession lists.

3. Information publications are assigned NDID numbers in accordance with Parts 2 to 5. The publication number identifies then with the related function, equipment or publication for which they were procured.

CODE FIELD ONE ASSIGNMENTS

4. **Code Field One (Program Control Identifier).** The alphabetic character "R" identifies reference documents only.

- EXAMPLE -

R-22-010-032/MS-001, Materials
Toxicity Regulations.

PARTIE 6

**PUBLICATIONS D'INFORMATION
(PROGRAMME « R »)**

NOTA

Il faut lire la partie 1 avant d'aborder la présente partie.

INTRODUCTION

1. La présente partie porte sur le catalogage des publications d'information dans le cadre du programme « R ».

2. Les publications d'information comprennent les rapports techniques et d'évaluation ainsi que les manuels commerciaux ou militaires étrangers qui ne sont distribués qu'à titre de référence. Ces publications ne servent qu'à des fins de référence et ne sont cataloguées que pour en faciliter la distribution par la filière administrative du MDN. Elles ne sont citées que dans les listes trimestrielles de documents.

3. Des numéros de l'IDDN sont attribués aux publications d'information conformément aux parties 2 à 5. Le numéro de publication les associe à la fonction, à l'équipement ou à la publication pour lesquels elles ont été acquises.

DÉNOMINATIONS DE LA TRANCHE DU CODE UN

4. **Tranche du code un (indice de contrôle des programmes).** Le caractère alphabétique « R » sert à identifier les documents servant uniquement à des fins de référence.

- EXEMPLE -

R-22-010-032/MS-001, Materials
Toxicity Regulations.

PART 7

**SOFTWARE
("S" PROGRAM)**

NOTE

The contents of Part 1 are a prerequisite to this Part.

INTRODUCTION

1. This Part describes the indexing of custom application Software, "S" Program.

2. This is an added code used to distinguish between software documentation and actual software.

CODE FIELD ASSIGNMENTS

3. Users can interrelate equipment, publication and custom application software by using the ERN in Code Field Two, Code Field Three, and Code Field Four.

4. Data Item Identifier "BG – Application Software" has been added for use, in Code Field Five, to address custom application software.

- EXAMPLE -

S-66-328-000/BE-001

NODLR – Fault Diagnostic Unit
(FDU) Version 2.0.

PARTIE 7

**LOGICIEL
(PROGRAMME « S »)**

NOTA

Il faut lire la partie 1 avant d'aborder la présente partie.

INTRODUCTION

1. La présente partie porte sur le catalogage du logiciel d'application personnalisée dans le cadre du programme « S ».

2. On a ajouté un code afin de pouvoir faire la distinction entre les documents relatifs au logiciel et le logiciel proprement dit.

DÉNOMINATIONS DES TRANCHES DU CODE

3. Les utilisateurs peuvent faire le lien entre l'équipement, la publication et le logiciel d'application personnalisée au moyen des tranches du code deux, trois et quatre du NIM.

4. On a ajouté l'identificateur univoque de données « BG – logiciel d'application » pour permettre, dans la tranche du code cinq, l'identification du logiciel d'application personnalisée.

- EXEMPLE -

S-66-328-000/BE-001

NODLR – Fault Diagnostic Unit
(FDU) Version 2.0.

PART 8

USE OF THE NDID BY COMMANDS

INTRODUCTION

1. Command Headquarters (CHQ) may use the NDID identification system for orders and instructions issued by CHQ for compliance within the same command. Command publications are generally in one of two categories: those that are supplemental to NDHQ-originated publications; and those that are self-sufficient (or "stand-alone").
2. Code Fields One to Four are governed by the same guidelines as those governing NDHQ-originated publications.
3. Code Field Five is as follows:
 - a. "Stand-alone" command publications shall be assigned "AC" (Command Directive).
 - b. Command supplements shall use the same identifiers as the NDHQ-originated basic publication.
4. Code Field Six identifies the command in the first character, using the Command Identifier Codes. The second and third characters are used as sequential identifiers.
5. The Command Identifier Codes identified in Figure 8-1 may not be in existence due to re-organization changes, but remain in the NDID system, because some NDID numbers still use the obsolete Command Identifier Codes.

PARTIE 8

UTILISATION DE L'IDDN PAR LES COMMANDEMENTS

INTRODUCTION

1. Les Quartiers généraux de commandement (QGC) peuvent se servir du système d'identification de l'IDDN pour désigner, au sein d'un même commandement, les ordres et instructions qu'ils émettent. En général, les publications de commandement se divisent en deux catégories : celles qui complètent des documents provenant du QGDN et celles qui sont indépendantes (ou « autonomes »).
2. Les tranches du code un à quatre sont établies selon les mêmes directives que celles des publications provenant du QGDN.
3. La tranche du code cinq est établie comme suit :
 - a. Les publications de commandement « autonomes » sont désignées par les lettres « AC » (directives des commandements).
 - b. Les suppléments de commandement reçoivent les mêmes indices que la publication d'origine qui provient du QGDN.
4. Le premier caractère de la sixième tranche du code identifie le commandement d'après les codes d'identification des commandements. Les deuxième et troisième caractères sont des indices séquentiels.
5. Les codes d'identification des commandements identifiés à la figure 8-1 peuvent ne plus exister en raison des changements organisationnels, mais restent dans le système de l'IDDN parce que certains numéros de l'IDDN se servent toujours des codes d'identification des commandements désuets.

Command Identifier Code	Code d'identification des commandements
B – Mobile Command.	B – Commandement de la Force mobile.
D – 1 Canadian Air Division (1 CAD) or CAS.	D – 1re Division aérienne du Canada (1 CAD) ou CAS .
E – Maritime Command.	E – Commandement maritime.
F – Halifax Class Patrol Frigate.	F – Frégate de patrouille de la classe Halifax.
G – –	G – –
J – Air Combat and Mobility Group (ACMG) Trenton.	J – Groupe aérien de combat et de mobilité (GACM) Trenton.
K – CF Communications Command.	K – Commandement des Communications des FC.
Y – Canadian Forces Europe.	Y – Forces canadiennes en Europe.

Figure 8-1 Command Identifier Codes
 Figure 8-1 Codes d'identification des commandements

INDEXING OF CHQs PUBLICATIONS

6. CHQs requiring NDID identifiers for CHQ publications, shall contact DSCO Indexing, prior to assigning such numbers to avoid duplication with NDHQ-issued publications. Commands are responsible for managing and publishing their own indices. Command publications are not to be listed in the DND Publication Indices unless NDHQ assesses them to be of general applicability.

CATALOGAGE DES PUBLICATIONS DES QGC

6. Les QGC qui veulent utiliser les indices de l'IDDN pour leurs publications doivent communiquer avec le service de catalogage du DOCA avant d'attribuer des numéros pour éviter les duplications avec les publications provenant du QGDN. Il incombe aux commandements de gérer et de publier leurs propres index. Les publications de commandement ne doivent pas être cataloguées dans les index de publications du MDN à moins que le QGDN juge qu'elles sont d'intérêt général.

ANNEX A

**CODE FIELD TWO ASSIGNMENTS
 (FUNCTIONAL AREA OR PG IDENTIFIERS)**

SECTION 1

**ASSIGNMENTS FOR AOT PUBLICATIONS
 ("A" AND "B" PROGRAMS)**

1. The following alphabetic Code Field Two assignments are the functional areas associated with "A" and "B" programs.

FUNCTIONAL AREA	SUBJECT
AA – QUEEN'S REGULATIONS AND ORDERS	
AB – CANADIAN FORCES ADMINISTRATIVE ORDERS	
AC – CANADIAN FORCES SUPPLEMENTARY ORDERS	
AD – ADMINISTRATIVE	
	INCLUDES: Departmental Administrative Services, Information Services, Administrative Support Services, Policy Co-ordination and Review, Personnel Administration, Posting and Careers.
AE – CANADIAN FORCES ORGANIZATION	
CC – CANADIAN SERVICE COLLEGES	
CE – CONSTRUCTION ENGINEERING AND PROPERTIES	
	INCLUDES: Architecture, Engineering Requirements and Control, Environmental Protection, Fire Marshals, Properties and Utilities, Quartering and Works.
CG – CHAPLAINS	
	INCLUDES: Chaplains Both Roman Catholic and Protestant, Chapels, Religious Services, and Pastoral Activities.

ANNEXE A

**DÉNOMINATIONS DE LA DEUXIÈME
 TRANCHE DU CODE
 (INDICE DE SECTEUR FONCTIONNEL OU DE GP)**

SECTION 1

**DÉNOMINATIONS DES PUBLICATIONS AOT
 (PROGRAMMES « A » ET « B »)**

1. Les indices alphabétiques qui suivent, employés dans la deuxième tranche du code, désignent les secteurs fonctionnels correspondant aux programmes « A » et « B ».

SECTEUR FONCTIONNEL	SUJET
AA – ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS ROYAUX	
AB – ORDONNANCES ADMINISTRATIVES DES FORCES CANADIENNES	
AC – ORDONNANCES SUPPLÉMENTAIRES DES FORCES CANADIENNES	
AD – PUBLICATIONS ADMINISTRATIVES	
	INCLUT : Services administratifs ministériels, services d'information, services de soutien administratif, coordination et révision des politiques, administration du personnel, administration du personnel civil, mutations du personnel et carrières.
AE – ORDONNANCE D'ORGANISATION DES FORCES CANADIENNES	
CC – COLLÈGES DES FORCES ARMÉES	
CE – GÉNIE CONSTRUCTION ET IMMEUBLES	
	INCLUT : Architecture, exigences et contrôle techniques, protection de l'environnement, directeurs du service des incendies, propriétés et installations, logement et travaux.
CG – AUMÔNIERS	
	INCLUT : Aumôniers catholiques et protestants, chapelles, services religieux et activités pastorales.

C-01-000-102/AG-000

FUNCTIONAL AREA	SUBJECT	SECTEUR FONCTIONNEL	SUJET
CR – CADETS AND RESERVES	INCLUDES: Sea Cadets, Army Cadets, Air Cadets, Reserve Force and Militia Activities.	CR – CADETS ET RÉSERVES	INCLUT : Cadets de la marine, cadets de l'armée, cadets de l'air, forces de la Réserve et activités de la Milice.
CS – MANAGEMENT CONSULTING SERVICES		CS – SERVICES CONSULTATIFS DE GESTION	
DH – HISTORY AND HERITAGE		DH – HISTOIRE ET HÉRITAGE	
DP – AUTOMATIC DATA PROCESSING	INCLUDES: Information Requirements, Systems Analysis and Design, Systems Operations, Forms and Reports Management and Resource Utilization Studies, Computer Operations, Programs, Systems, Planning and Control Analysis.	DP – TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES DONNÉES	INCLUT : Exigences en matière d'information, analyse et conception des systèmes, opération des systèmes, gestion des formulaires et des rapports et études sur l'utilisation des ressources, opérations, programmes, systèmes, planification et analyse de commande d'ordinateur.
DS – DOCUMENTATION SERVICES		DS – SERVICES DE DOCUMENTATION	
EN – ENVIRONMENT		EN – ENVIRONNEMENT	
FD – FORCES DEVELOPMENT		FD – DÉVELOPPEMENT DES FORCES	
FN – FINANCIAL	INCLUDES: All Aspects of Pay, Accounting, Public and Non-public Funds.	FN – SERVICES DES FINANCES	INCLUT : Tous les aspects de la solde, de la comptabilité et des fonds publics et non publics.
GA – OPERATIONS (AIR) (Formerly OA)		GA – OPÉRATION (AIR) (Jadis OA)	
GG – OPERATIONS (GENERAL) (Formerly OG)		GG – OPÉRATIONS (GÉNÉRALITÉS) (Jadis OG)	
GJ – OPERATIONS (JOINT)		GJ – OPÉRATIONS (INTERARMÉES)	
GL – OPERATIONS (LAND) (Formerly OL)		GL – OPÉRATIONS (TERRE) (Jadis OL)	
GN – OPERATIONS (NAVAL) (Formerly ON)		GN – OPÉRATIONS (MER) (Jadis ON)	
GS – OPERATIONS (SPECIAL) NBCW (Formerly OS)		GS – OPÉRATIONS (SPÉCIALES) GNBC (Jadis OS)	
GT – OPERATIONS (TELECOM) (Formerly OT)		GT – OPÉRATIONS (TÉLÉCOMMUNICATIONS) (Jadis OT)	
GW – OPERATIONS (ARMAMENT) (Formerly OW)		GW – OPÉRATIONS (ARMEMENT) (Jadis OW)	

FUNCTIONAL AREA	SUBJECT	SECTEUR FONCTIONNEL	SUJET
IM – INFORMATION MANAGEMENT		IM – GESTION DE L'INFORMATION	
JS – INFORMATION SERVICES (Formerly IS)		JS – SERVICES D'INFORMATION (Jadis IS)	
	INCLUDES: Information Services, Parliamentary Affairs, Press Liaison, Community Relations and Service Periodicals.		INCLUT: Services d'information, affaires parlementaires, liaison avec la presse, relations avec la collectivité et périodiques du service.
LG – LEGAL		LG – SERVICES JURIDIQUES	
	INCLUDES: Geneva Convention, Military Justice, Advisory Law, Claims, Pensions and Estates and Legislation.		INCLUT: Convention de Genève, justice militaire, droit consultatif, réclamations, pensions et biens, et législation.
LM – LOGISTICS MANAGEMENT		LM – GESTION DE LA LOGISTIQUE	
	INCLUDES: Supply Policy, Standard Supply Instructions, Supplementary Instructions, Special Instructions, Repairable Materials, Packaging and Preservation, Repair and Overhaul Facilities and Warehousing.		INCLUT: Politique d'approvisionnement, instructions ordinaires d'approvisionnement, instructions supplémentaires, instructions spéciales, matériel réparable, emballage et conservation, installations de réparation et de révision et entreposage.
LP – MATERIAL/PROGRAM MANAGEMENT		LP – GESTION DU MATÉRIEL ET DES PROGRAMMES	
MD – MEDICAL AND DENTAL		MD – SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES DENTAIRES	
	INCLUDES: Coursing, Laboratory and Operating Room Procedures, Nursing, Hospitals, Medical Inspections, Treatment Services, Preventive Medicine, Financial Administration, Pharmacies, Dental Services, Dental Treatment.		INCLUT: Cours, procédures de laboratoire et de salle d'opération, soins infirmiers, hôpitaux, examens médicaux, traitements, médecine préventive, administration financière, pharmacies, services dentaires, traitement dentaire.
MP – MILITARY POLICE		MP – POLICE MILITAIRE	
PC – POSTING AND CAREERS		PC – MUTATIONS DU PERSONNEL ET CARRIÈRES	
	INCLUDES: Career Fields for Colonels, Officers, Other Ranks, Military Manpower Distribution, Personnel Administration (Military and Civilian).		INCLUT: Domaines de carrière pour colonels, officiers, sous-officiers, répartition des effectifs militaires, administration du personnel (militaire et civil).
PD – PERSONNEL DEVELOPMENT/TRAINING		PD – PERFECTIONNEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL	
	INCLUDES: Recruiting and Selection, Education, Language Training, Dependants' Education, Development Studies and Planning Research, Trade Structures, Policy, Command-originated Coursing, Syllabi, Recruitment, and Career Advancement.		INCLUT: Recrutement et sélection, enseignement, cours de langue, instruction des personnes à charge, études sur le perfectionnement et la recherche en planification, structures des métiers, politique, cours donnés par le commandement, programmes, recrutement et progression de carrière.

C-01-000-102/AG-000

FUNCTIONAL AREA	SUBJECT	SECTEUR FONCTIONNEL	SUJET
PH – PHOTOGRAPHIC SERVICES		PH – SERVICES DE PHOTOGRAPHIE	
PM – PERSONNEL MANAGEMENT	INCLUDES: Management Engineering, Methods, System and Procedural Analysis, Work Measurement, Human Relations.	PM – GESTION DU PERSONNEL	INCLUT : Techniques de gestion, méthodes, analyse des systèmes et procédures, évaluation du travail, relations humaines.
PG – PERSONNEL OCCUPATIONS	INCLUDES: Course/On-job Training Standards.	PG – EMPLOIS DU PERSONNEL	INCLUT : Normes des cours ou des instructions en apprentissage.
2. The following assignments are used to accommodate former CFP numbers:		2. Les dénominations qui suivent sont utilisées pour tenir compte des anciens numéros de PFC :	
P1 – Personnel Occupations (Officers)		P1 – Emplois du personnel (officiers)	
P2 – Personnel Occupations (NCMs)		P2 – Emplois du personnel (MR)	
P3 – Personnel Occupations (Officers and NCMs)		P3 – Emplois du personnel (officiers et MR)	
P6 – Personnel Occupations : Reserve (Officers)		P6 – Emplois du personnel : Réserve (officiers)	
P7 – Personnel Occupations : Reserve (Members)		P7 – Emplois du personnel : Réserve (non-officiers)	
P8 – Personnel Occupations : Regular (Officers)		P8 – Emplois du personnel : Régulière (officiers)	
P9 – Personnel Occupations : Regular (Members)		P9 – Emplois du personnel : Régulière (non-officiers)	
PP – POLICY AND PLANNING		PP – POLITIQUE ET PLANIFICATION	
PS – PERSONNEL SERVICES	INCLUDES: Recreation, Canadian Forces Exchange System (CANEX), Compensation and Benefits, Pay Studies.	PS – SERVICES DU PERSONNEL	INCLUT : Loisirs, Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), rémunération et avantages sociaux, études de la solde.
QA – QUALITY ASSURANCE		QA – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ	
RS – REVIEW SERVICES		RS – SERVICE DE RÉVISION	
SJ – SECURITY AND INTELLIGENCE (Formerly SI)	INCLUDES : Military Police, Special Investigation Unit, Intelligence Services, Foreign Liaison, Scientific and Technical Intelligence, Cosmic Control, General Security and Interrogation.	SJ – SÉCURITÉ ET RENSEIGNEMENT (Jadis SI)	INCLUT : Police militaire, unité d'enquête spéciale, services du renseignement, liaison avec l'étranger, renseignement scientifique et technique, contrôle des renseignements Cosmic, sécurité générale et interrogation.

SECTION 2

**ASSIGNMENTS FOR EQUIPMENT
 IDENTIFICATION PROGRAMS AND
 TECHNICAL DATA
 ("C", "D" AND "E" PROGRAMS)**

1. The following alphabetic Code Field Two assignments are the functional areas associated with "A" and "B" programs.

PG	SUBJECT
01 –	DOCUMENTATION – POLICY, MANAGEMENT PROCEDURES, SPECIFICATIONS AND STANDARDS INCLUDES: Documentation policy, publications, specifications and standards.
02 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – GENERAL INCLUDES: Policy, procedures and guidance not specific to any one equipment or group of equipments (UCR procedures, modification procedures, disposal procedures) or covering any combination of areas described by PGs 03 to 09. EXCLUDES: Policy, procedures and guidance directed to a single area described by PGs 03 to 09, or to a specific equipment or group of equipments (refer to appropriate PG).
03 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – SEA INCLUDES: Policy, procedures and guidance covering more than one PG in the sea environment. EXCLUDES: Policy, procedures and guidance directed to a specific equipment or group of equipments (refer to appropriate PG).
04 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – LAND INCLUDES: Policy and procedures covering more than one PG in the land environment. EXCLUDES: Policy and procedures directed to a specific equipment or group of equipments (refer to appropriate PG).

SECTION 2

**DÉNOMINATIONS POUR LES PROGRAMMES
 D'IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DES
 DONNÉES TECHNIQUES
 (PROGRAMMES « C », « D », ET « E »)**

1. Les indices alphabétiques qui suivent, employés dans la deuxième tranche du code, désignent les secteurs fonctionnels correspondant aux programmes « A » et « B ».

GP	SUJET
01 –	DOCUMENTATION - POLITIQUE, PROCÉDURES DE GESTION, SPÉCIFICATIONS ET NORMES INCLUT : Politique de documentation, publications, spécifications et normes.
02 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE - GÉNÉRALITÉS INCLUT : Politique, procédures et directives non particulières à un équipement ou à un groupe d'équipements (procédures de RENS, procédures de modification, procédures de réforme), ou couvrant toute combinaison de secteurs décrits par les GP 03 à 09. EXCLUT : Politique, procédures et directives relatives à un seul secteur décrit par les GP 03 à 09, ou à un équipement ou groupe d'équipements précis (se reporter au GP approprié).
03 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE – MER INCLUT : Politique, procédures et directives s'appliquant à plus d'un GP de l'élément mer. EXCLUT : Politique, procédures et directives portant sur un équipement ou un groupe d'équipements précis (se reporter au GP approprié).
04 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE – TERRE INCLUT : Politique et procédures s'appliquant à plus d'un GP de l'élément terre. EXCLUT : Politique et procédures portant sur un équipement ou un groupe d'équipements précis (se reporter au GP approprié).

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
05 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – AIRCRAFT INCLUDES: Policy and procedures covering more than one PG in the air environment. EXCLUDES: Policy and procedures directed to a specific equipment or group of equipments (refer to appropriate PG).	05 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE – AÉRONEF INCLUT : Politique et procédures s’appliquant à plus d’un GP de l’élément air. EXCLUT : Politique et procédures portant sur un équipement ou un groupe d’équipements précis (se reporter au GP approprié).
06 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – ELECTRONICS INCLUDES: Policy and procedures covering more than one PG in the area of electronics. EXCLUDES: Policy and procedures directed to a specific equipment or group of equipments (refer to appropriate PG).	06 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE - ÉLECTRONIQUE INCLUT : Politique et procédures s’appliquant à plus d’un GP dans le domaine de l’électronique. EXCLUT : Politique et procédures portant sur un équipement ou un groupe d’équipements précis (se reporter au GP approprié).
07 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – ARMAMENT INCLUDES: Policy, procedures covering more than one PG in the area of weapons. EXCLUDES: Policy and procedures directed to a specific equipment or group of equipments (refer to appropriate PG).	07 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE – ARMEMENT INCLUT : Politique et procédures s’appliquant à plus d’un GP dans le domaine d’armes. EXCLUT : Politique et procédures portant sur un équipement ou un groupe d’équipements précis (se reporter au GP approprié).
08 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – CONSTRUCTION ENGINEERING AND PROPERTIES	08 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE – GÉNIE CONSTRUCTION ET IMMEUBLES
09 –	TECHNICAL POLICY AND PROCEDURES – AMMUNITION, EXPLOSIVES AND PYROTHECNICS	09 –	POLITIQUE ET PROCÉDURES DE GESTION TECHNIQUE – MUNITIONS, EXPLOSIFS ET ENGIN PYRO-TECHNIQUES
10 –	OPERATIONAL TRAINERS INCLUDES: Simulators, flight and tactical trainers, terrain simulators, operational condition simulators, attack teachers. EXCLUDES: Training aids (11).	10 –	SIMULATEURS OPÉRATIONNELS INCLUT : Simulateurs, simulateurs de vol et simulateurs de vol tactique, simulateurs de terrain, simulateurs de conditions opérationnelles, instructeurs d’attaque. EXCLUT : Matériel de formation (11).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
11 –	INSTRUCTIONAL EQUIPMENT AND ACCESSORIES	11 –	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL D'INSTRUCTION
	<p>INCLUDES: Models, mock-ups, aircraft systems trainers, classroom demonstrators, blackboards, easels.</p> <p>EXCLUDES: Operational trainers (10), explosive devices (74), photographic equipment and materials (43), nuclear training equipment (76).</p>		<p>INCLUT : Modèles, maquettes, simulateurs de systèmes d'aéronefs, démonstrateurs de salles de cours, tableaux noirs, chevalets.</p> <p>EXCLUT : Simulateurs de vol opérationnel (10), dispositifs explosifs (74), équipements et matériel photographiques (43), matériel de formation nucléaire (76).</p>
12 –	AEROSPACE VEHICLE	12 –	VÉHICULE AÉROSPATIAL
	<p>INCLUDES: Rotary wing, fixed wing, manned or unmanned aircraft.</p> <p>EXCLUDES: Hovercraft and other ground effect vehicles (30) and missiles designed to destruct in use (70, 72, 76).</p>		<p>INCLUT : Aéronefs à voilure tournante, à voilure fixe, avec ou sans pilote.</p> <p>EXCLUT : Aéroglisseurs et autres avions à aile soufflée (30), et missiles servant à la destruction (70, 72, 76).</p>
13 –	AEROSPACE COMPONENTS AND ACCESSORIES	13 –	PIÈCES ET ACCESSOIRES DES VÉHICULES AÉROSPATIAUX
	<p>INCLUDES: Components and accessories such as hydraulic and pneumatic actuators, landing gear components, fuel system components, brakes, wheels and skis that are functional or structural parts of the airframe; and accessories that contribute to the operating role.</p> <p>EXCLUDES: Aero-engine components and accessories (14, 15), instruments (16) and electrical equipment (17), integral system components (16 and 22) and common aircraft general hardware (18).</p>		<p>INCLUT : Pièces et accessoires tels que les vérins hydrauliques et pneumatiques, les pièces de train d'atterrissage, les pièces du système d'alimentation en carburant, les freins, les roues et les skis qui constituent des pièces fonctionnelles ou structurales de la cellule d'avion, et accessoires qui contribuent au fonctionnement.</p> <p>EXCLUT : Pièces et accessoires des moteurs des véhicules aérospatiaux (14, 15), instruments (16) et équipement électrique (17), éléments de systèmes intégrés (16 et 22) et matériel général commun aux aéronefs (18).</p>
14 –	AEROSPACE ENGINES AND COMPONENTS	14 –	MOTEURS ET PIÈCES DES VÉHICULES AÉROSPATIAUX
	<p>INCLUDES: Reciprocating and gas turbine engines, afterburners and integral components.</p> <p>EXCLUDES: Protective materials and adhesives (84), engine accessories (15) and marine gas turbine equipment (24, 25, 26 and 27).</p>		<p>INCLUT : Moteurs alternatifs et turbines à gaz, tuyères de post-combustion et éléments constituants.</p> <p>EXCLUT : Conteneurs pour le transport et l'entreposage (84), accessoires du moteur (15) et équipements maritimes de turbine à gaz (24, 25, 26 et 27).</p>

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
15 -	AEROSPACE ENGINE ACCESSORIES	15 -	ACCESSOIRES DES MOTEURS DES VÉHICULES AÉROSPATIAUX
	<p>INCLUDES: Equipment supporting the operation of aero-engines and equipment to transmit their output, such as carburetors, fuel control units and systems, oil system components, reduction gearing, governors, superchargers, accessory drives, transmissions and shafting, propellers and rotors, magnetos and ignition systems.</p> <p>EXCLUDES: Aircraft components and accessories (13), instruments (16) and electrical equipment (17), aerospace hardware (18) and Aircraft Maintenance Support Equipment (AMSE) (19).</p>		<p>INCLUT : Équipement qui aide au fonctionnement des moteurs des véhicules aérospatiaux en transmettant leur puissance, comme les carburateurs, les régulateurs de carburant et les systèmes d'alimentation, les éléments des circuits d'huile, les engrenages démultiplicateurs, les régulateurs, les surcompresseurs, les commandes des accessoires, les boîtes de vitesses et le dispositif de transmission, les hélices et les rotors, les magnétos et les systèmes d'allumage.</p> <p>EXCLUT : Pièces et accessoires d'aéronefs (13), instruments (16) et équipement électrique (17), matériel général des aéronefs (18) et Matériel de soutien pour l'entretien des aéronefs (MSEA) (19).</p>
16 -	AEROSPACE INSTRUMENTS AND AUTOMATIC FLIGHT CONTROL EQUIPMENT	16 -	INSTRUMENTS DE VÉHICULES AÉROSPATIAUX ET ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE AUTOMATIQUE DE VOL
	<p>INCLUDES: Sensors, indicators and connecting devices such as flight instruments, engine instruments, system and state monitoring instruments, autopilots and stability augmentation systems.</p> <p>EXCLUDES: Navigation systems (57), navigation instruments (65), detection equipment (59) and fire control systems (73).</p>		<p>INCLUT : Détecteurs, indicateurs et dispositifs de connexion tels que les instruments de vol, les instruments moteurs, les instruments de contrôle des systèmes et de l'état de fonctionnement, les pilotes automatiques et les systèmes d'accroissement de stabilité.</p> <p>EXCLUT : Systèmes de navigation (57), instruments de navigation (65), équipements de détection (59) et systèmes de conduite du tir (73).</p>
17 -	AEROSPACE ELECTRICAL EQUIPMENT	17 -	ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE DE VÉHICULES AÉROSPATIAUX
	<p>INCLUDES: Generators, regulators, inverters, circuit breakers, relays, switches, lighting equipment, starting motors, power supplies, electrical and electro-mechanical actuators, electrical control devices, transformer rectifiers and batteries, fire detection systems.</p> <p>EXCLUDES: Instruments (16), aero-engine components and accessories (14, 15) and communications equipment (50).</p>		<p>INCLUT : Générateurs, régulateurs, convertisseurs, disjoncteurs, relais, interrupteurs, appareil d'éclairage, démarreurs, alimentation, vérins électriques et électromécaniques, dispositifs de commande électrique, transformateurs-redresseurs et accumulateurs, systèmes de détection d'incendie.</p> <p>EXCLUT : Instruments (16), pièces et accessoires de moteurs de véhicules aérospatiaux (14, 15), et équipement de communication (50).</p>

PG	SUBJECT	GP	SUJET
18 -	AEROSPACE HARDWARE	18 -	MATÉRIEL GÉNÉRAL DE VÉHICULES AÉROSPATIAUX
	INCLUDES: Common items qualified for aircraft use such as fasteners, O-rings, couplings and bearings.		INCLUT : Pièces communes aux aéronefs telles que attaches, joints toriques, raccords et coussinets.
19 -	AEROSPACE GROUND HANDLING AND MAINTENANCE SUPPORT EQUIPMENT	19 -	MATÉRIEL DE MANUTENTION AU SOL ET ÉQUIPEMENT DE SOUTIEN DE L'ENTRETIEN DES VÉHICULES AÉROSPATIAUX
	INCLUDES: Ground and hangar equipment such as ground power units and aircraft starting equipment, hydraulic test stands, maintenance platforms, mobile staircases, dollies, trailers, aircraft jacks, arresting gears, barriers and ground equipment test units.		INCLUT : Équipement au sol et équipement des hangars comme les groupes de parc et dispositif de démarrage des aéronefs, les bancs d'essai hydraulique, les plates-formes de travail, les escaliers roulants, les chariots, les remorques, les vérins d'aéronefs, les dispositifs d'arrêt, les barrières et les groupes d'essai d'équipement au sol.
	EXCLUDES: Self-propelled aircraft servicing vehicles (32), ship-fitted aircraft support equipment (39), workshop equipment and hand tools (49), armament handling equipment (75), general test equipment (67) and peculiar-to test equipment (same PG as parent equipment).		EXCLUT : Véhicules terrestres de servitude des aéronefs (32), équipement de servitude des aéronefs installé à bord des navires (39), équipement et outils à main des ateliers (49), équipement de manutention des armes (75), appareillage d'essai universel (67) et outillages d'essai particuliers (même GP que celui de l'équipement de base).
20 -	AUTOMATIC/INTEGRATED TEST EQUIPMENT	20 -	ÉQUIPEMENT D'ESSAI AUTOMATIQUE/INTÉGRÉ
	INCLUDES: Versatile shop test systems such as VAST, HATS, LATS and DATS.		INCLUT : Systèmes d'essai d'atelier polyvalents tels que DAST, AATS, LATS et DATS.
21 -	METEOROLOGICAL AND OCEANOGRAPHICAL EQUIPMENT	21 -	ÉQUIPEMENT MÉTÉOROLOGIQUE ET OCÉANOGRAPHIQUE
	INCLUDES: Weather balloons, bathythermographs, anemometers and baro-meters.		INCLUT : Ballons météorologiques, bathythermographes, anémomètres et baromètres.
22 -	LIFE SUPPORT, SURVIVAL AND AERIAL DELIVERY SYSTEMS	22 -	ÉQUIPEMENT DE SURVIE ET DE LIVRAISON PAR AIR
	INCLUDES: Personnel and deceleration parachutes, ejection seats, life-rafts, life-boats, life-jackets, breathing oxygen systems, inflatable anti-'G' garments, aural protectors, aerial delivery equipment such as air cargo tie-downs and cargo parachutes, and installed airborne fire extinguishers.		INCLUT : Parachutes personnels et parachutes-freins, sièges éjectables, radeaux de sauvetage, canots de sauvetage, gilets de sauvetage, inhalateurs d'oxygène, vêtements gonflables anti-'G', protège-tympan, équipement de largage tels que les arrimages de fret aérien et les parachutes cargo, et extincteurs aéroportés intégrés.

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
	EXCLUDES: Portable fire extinguishers (97), environmental clothing and equipment (87), diving equipment and support systems (87), flight deck safety nets (39) and emergency locator beacons (57).		EXCLUT : Extincteurs portatifs (97), vêtements et équipement adaptés aux milieux (87), équipement de plongée et appareillage auxiliaire (87), filets de sécurité du poste de pilotage (39), et radiobalises de détresse (57).
23 –	SHIPS AND MARINE CRAFT	23 –	NAVIRES ET EMBARCATIONS
	INCLUDES: Ships, submarines, auxiliary vessels, submersibles, tugs, yardcraft, crash boats, motor boats, work boats, landing craft, barges, yachts, sailboats, dinghies, special purpose military marine craft (e.g. swamp buggies, assault boats) and inflatable boats.		INCLUT : Navires, sous-marins, vaisseaux auxiliaires, submersibles, remorqueurs, embarcations de service, vedettes de secours, canots automobiles, bateaux de travaux, péniches de débarquement, chalands, yachts, voiliers, canots pneumatiques, embarcations militaires spéciales (p. ex. embarcations de marais, bateaux d'assaut) et canots pneumatiques.
	EXCLUDES: Inflatable life-boats and life-rafts (22), amphibious vehicles (30), naval main propulsion equipment (24), naval propulsion ancillary equipment (25), naval main electrical equipment (26), naval engineering auxiliary equipment (27), marine structure and hull equipment (28), naval communications (51), naval weapons systems and equipments (69, 70), ground effect vehicles (30) and pontoons (90).		EXCLUT : Canots et radeaux de sauvetage pneumatiques (22), véhicules amphibies (30), équipement de propulsion naval principal (24), équipement de propulsion naval auxiliaire (25), équipement électrique naval principal (26), équipement technique naval auxiliaire (27), matériel des charpentes maritimes et des coques (28), communications navales (51), systèmes et équipement d'armes navales (69, 70), aéroglesseurs (30) et pontons (90).
24 –	NAVAL MAIN PROPULSION EQUIPMENT	24 –	ÉQUIPEMENT DE PROPULSION NAVAL PRINCIPAL
	INCLUDES: Engines, boilers, gearing and turning gear, clutches, thrust and plunger blocks, glands, shafting and propellers for ships and marine craft and submarine propulsion systems.		INCLUT : Navires, sous-marins, vaisseaux auxiliaires, submersibles, remorqueurs, embarcations de service, vedettes de secours, canots automobiles, bateaux de travaux, péniches de débarquement, chalands, yachts, voiliers, canots pneumatiques, embarcations militaires spéciales (p. ex. embarcations de marais, bateaux d'assaut) et canots pneumatiques.
	EXCLUDES: Inflatable life-boats and life-rafts (22), amphibious vehicles (30), naval main propulsion equipment (24), naval propulsion ancillary equipment (25), naval main electrical equipment (26), naval engineering auxiliary equipment (27), marine structure and hull equipment (28), naval communications (51), naval weapons systems and equipments (69, 70), ground effect vehicles (30) and pontoons (90).		EXCLUT : Canots et radeaux de sauvetage pneumatiques (22), véhicules amphibies (30), équipement de propulsion naval principal (24), équipement de propulsion naval auxiliaire (25), équipement électrique naval principal (26), équipement technique naval auxiliaire (27), matériel des charpentes maritimes et des coques (28), communications navales (51), systèmes et équipement d'armes navales (69, 70), aéroglesseurs (30) et pontons (90).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
25 -	NAVAL MAIN PROPULSION EQUIPMENT	25 -	ÉQUIPEMENT DE PROPULSION NAVAL PRINCIPAL
	<p>INCLUDES: Engines, boilers, gearing and turning gear, clutches, thrust and plummer blocks, glands, shafting and propellers for ships and marine craft and submarine propulsion systems.</p> <p>EXCLUDES: Steering gear (27), stabilizers (27), fuel filling and transfer systems (27), storage tanks for feed water (25) and domestic water (28), auxiliary circulating water systems (27), propulsors (27), deck machinery (28), fuel storage tanks (28), evaporating and distilling equipments (27) and cargo fuel systems (94).</p>		<p>INCLUT : Moteurs, chaudières, engrenages et vireurs, embrayages, paliers de butée et d'arbres, glands, dispositifs de transmission et hélices des navires et embarcations et systèmes de propulsion des sous-marins.</p> <p>EXCLUT : Appareil à gouverner (27), stabilisateurs (27), systèmes d'avitaillement en carburant et de transfert (27), réservoirs pour l'eau des machines (25) et l'eau potable (28), systèmes auxiliaires de circulation d'eau (27), propulseurs (27), machinerie de pont (28), réservoirs à carburant (28), équipements d'évaporation et de distillation (27) et systèmes d'alimentation des navires de charge (94).</p>
26 -	NAVAL PROPULSION ANCILLARY EQUIPMENT	26 -	ÉQUIPEMENT NAVAL AUXILIAIRE DE PROPULSION
	<p>INCLUDES: Main condensers, air ejectors, feed water systems and tanks, fuel supply systems; boiler and main engine air supply and gas exhaust systems; main, auxiliary super-heated, auxiliary saturated and exhaust steam systems; lubricating oil systems; main circulating water systems; equipments for the remote control of the propulsion of ships and marine craft; automatic combustion control and boiler control equipment; and all associated motors and controllers.</p> <p>EXCLUDES: Naval main propulsion equipment (24), naval engineering auxiliary equipment (27), fuel filling and transfer equipment (27), auxiliary circulating water systems (27), domestic water storage tanks (28), fuel storage tanks (28), domestic steam and water systems (27), evaporating and distilling equipment (27) and ship and machinery automatic control systems (27).</p>		<p>INCLUT : Condensateurs principaux, éjecteurs d'air, systèmes et réservoirs d'alimentation en eau, systèmes d'alimentation en carburant; chaudières et systèmes principaux d'admission d'air et d'échappement des machines; systèmes principaux et auxiliaires de vapeur surchauffée, systèmes auxiliaires de vapeur saturée et systèmes de vapeur d'échappement; circuits d'huile de graissage, circuits principaux de circulation d'eau; équipement permanent de télécommande de la propulsion des navires et d'embarcations; équipement de commande automatique de la combustion et de commande des chaudières; et tous les moteurs et dispositifs de commande connexes.</p> <p>EXCLUT : Équipement naval principal de propulsion (24), équipement technique naval auxiliaire (27), équipement d'avitaillement en carburant et de transfert (27), systèmes auxiliaires de circulation d'eau (27), réservoirs d'eau potable (28), réservoirs à combustible (28), canalisations d'eau et de vapeurs domestiques (27), équipement d'évaporation et de distillation (27) et systèmes de commande automatique des navires et de la machinerie (27).</p>

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
27 -	NAVAL MAIN ELECTRICAL POWER GENERATION AND DISTRIBUTION EQUIPMENT	27 -	ÉQUIPEMENT NAVAL PRINCIPAL DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
	<p>INCLUDES: Generators and prime movers and electrical power distribution equipment (main switchboards, local control boards, transfer switches, circuit breaker panels, fuze panels, junction boxes, cabling, etc).</p> <p>EXCLUDES: Naval main propulsion equipment (24), naval propulsion ancillary equipment (25), naval engineering auxiliary equipment (27), naval secondary electrical equipment (38), naval aircraft support equipment (39), naval communications equipment (51), naval navigation systems (57), fire control systems (73), non-naval electrical equipment (93) and motors and controllers associated with equipment in any other PG.</p>		<p>INCLUT : Génératrices et moteurs d'entraînement et équipement de distribution d'énergie électrique (panneaux de distribution principaux, panneaux de commande locaux, sélecteurs de transfert, tableaux de disjoncteurs, tableaux des fusibles, boîtes de jonction, câblage, etc.).</p> <p>EXCLUT : Équipement naval principal de propulsion (24), équipement naval auxiliaire de propulsion (25), équipement naval technique auxiliaire (27), équipement naval électrique secondaire (38), équipement naval de soutien des aéro-nefs (39), équipement naval de communication (51), systèmes de navigation (57), systèmes de commande du tir (73), équipement électrique non naval (93) et moteurs et régulateurs reliés à l'équipement de n'importe quel autre GP.</p>
28 -	HULL STRUCTURE, DECK AND REPLENISHMENT-AT-SEA EQUIPMENT	28 -	ÉQUIPEMENT DE COQUE, DE PONT ET DE RAVITAILLEMENT EN MER
	<p>INCLUDES: Hull structure and tanks, voids, scuppers, drain and soil pipes, compartments, hull fittings and equipment, hangar doors, scuttles, windows, doors and hatches, anchors and cables, ladders, buoys, cordage, reels, wire rope, awnings and protective covers, masts and rigging, windlasses and capstans, booms, davits, winches and cranes, replenishment-at-sea equipment, stores and solid cargo hoists and elevators, and associated motors, controllers and automatic control equipment.</p> <p>EXCLUDES: Fuel filling hoses and fittings (27), submarine retractable masts (27), common hardware (83), naval cargo fuel equipment (94), aircraft support equipment fitted in ships (39), diving equipment and support systems (87), materials handling equipment (34), naval ammunition handling equipment (69 and 70) and domestic equipment (85).</p>		<p>INCLUT : Structure et réservoirs des coques, orifices, dalots, tuyaux de drainage et d'égout, compartiments, accessoires et équipement des coques, portes de hangar, trappes, fenêtres, portes et écoutes, ancres et câbles, échelles, bouées, cordages, tourets, filin d'acier, tentes et toiles de protection, mâts et gréement, guindeaux et cabestans, guis, bossoirs, treuils et grues, équipement de ravitaillement en mer, dépôts et palans et élévateurs, et moteurs, régulateurs et équipement de commande automatique connexes.</p> <p>EXCLUT : Boyaux et assemblages d'avitaillement en carburant (27), mâts escamotables des sous-marins (27), matériel commun (83), équipement naval de carburant des cargos (94), équipement de soutien des aéronefs installé à bord des navires (39), équipement de plongée et appareillage auxiliaire (87), équipement de manutention des matériaux (34), équipement naval de manutention des munitions (69 et 70) et équipement domestique (85).</p>

PG	SUBJECT	GP	SUJET
29 –	NAVAL MAIN REFRIGERATION AND AIR CONDITIONING EQUIPMENT	29 –	ÉQUIPEMENT NAVAL PRINCIPAL DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION
	<p>INCLUDES: Air conditioning equipment and systems, ventilation supply and exhaust systems, ship's main refrigeration systems, chilled water and hydronic systems, refrigeration equipment for chilled water and air conditioning, and associated motors, controllers and automatic control equipment.</p> <p>EXCLUDES: Domestic heating and de-icing systems (27), domestic refrigerators, freezers, food servery, pantry and storage equipment (85), water coolers (85), domestic appliances (85), steam and hot water drain systems (27), main (25) and auxiliary (27) circulating water systems, domestic steam generation equipment (27), domestic hot and cold fresh water systems (27), Nuclear, Biological and Chemical Warfare (NBCW) filtration units (77), and diving equipment and support systems (87).</p>		<p>INCLUT : Équipement et systèmes de climatisation, installations de ventilation et système d'échappement, systèmes de réfrigération principaux des navires, canalisations d'eau glacée et systèmes sous-marins, équipement de réfrigération pour l'eau glacée et la climatisation, et moteurs, régulateurs et équipement de commande automatique connexes.</p> <p>EXCLUT : Systèmes de chauffage et de dégivrage domestiques (27), réfrigérateurs et congélateurs domestiques, comptoirs distributeurs, dépenses et matériel de rangement (85), réfrigérant à eau (85), appareils ménagers (85), systèmes de vidange de la vapeur et de l'eau chaude (27), systèmes principaux (25) et auxiliaires (27) de circulation d'eau, équipement de production de vapeur domestique (27), canalisations d'eau domestique chaude et froide (27), groupes de filtration de la guerre nucléaire, biologique et chimique (GNBC) (77) et équipement de plongée et appareillage auxiliaire (87).</p>
30 –	LAND VEHICLES – STANDARD MILITARY PATTERN	30 –	VÉHICULES TERRESTRES – MODÈLE MILITAIRE RÉGULIER
	<p>INCLUDES: Vehicles wheeled and tracked, self-propelled and non-self-propelled, ground effect and amphibious vehicles (built to military specification for combat and direct support).</p> <p>EXCLUDES: Commercial vehicles (31, 32), materials handling equipment (34), construction engineering vehicles (33) and special purpose marine craft (23).</p>		<p>INCLUT : Véhicules sur roues et chenillés, automoteurs ou tractés, aéroglisseurs et véhicules amphibies (fabriqués conformément aux spécifications militaires pour l'appui tactique et l'appui direct).</p> <p>EXCLUT : Véhicules commerciaux (31, 32), équipement de manutention des matériaux (34), véhicules du génie construction (33), et embarcations spéciales (23).</p>
31 –	LAND VEHICLES – COMMERCIAL GENERAL PURPOSE	31 –	VÉHICULES TERRESTRES COMMERCIAUX TOUT USAGE
	<p>INCLUDES: Passenger and load carrying vehicles, self-propelled and non-self-propelled, procured from commercial sources, having no significant configuration change for military use.</p> <p>EXCLUDES: Construction engineering vehicles (33), materials handling equipment (34), commercial vehicles special purpose (32) and non-self-propelled aircraft ground handling equipment (19).</p>		<p>INCLUT : Véhicules pour le transport des passagers et des marchandises, automoteurs ou tractés, achetés sur le marché, n'ayant subi aucun changement important pour l'utilisation militaire.</p> <p>EXCLUT : Véhicules du génie construction (33), équipement de manutention des matériaux (34), véhicules commerciaux spéciaux (32) et équipement de manutention au sol des aéronefs tractés (19).</p>

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
32 -	LAND VEHICLES - COMMERCIAL SPECIAL PURPOSE INCLUDES: Vehicles having a basic commercial chassis but possessing configuration changes or attachments to enable the vehicle to satisfy a role in direct support of operations, fire and crash trucks, refuellers, dockyard and airfield cranes and aircraft servicing vehicles such as towing tractors, food serving and sewage handling vehicles. EXCLUDES: Commercial general purpose vehicles (31, 32), construction engineering vehicles (33), non-self-propelled aircraft ground handling equipment (19) and special purpose marine craft (23).	32 -	VÉHICULES TERRESTRES COMMERCIAUX USAGE PARTICULIER INCLUT : Véhicules ayant un châssis de base commercial, mais qui ont subi quelques changements ou auxquels on a ajouté des pièces afin qu'ils puissent être utilisés pour l'appui direct des opérations, camions à incendie et camions de sauvetage, citernes, grues utilisées dans les chantiers navals et les aérodromes, véhicules de servitude des aéronefs comme les tracteurs de remorquage, les véhicules de transport des aliments et des eaux usées. EXCLUT : Véhicules commerciaux (31, 32), véhicules du génie construction (33), équipement de manutention au sol des aéronefs tractés (19) et embarcations spéciales (23).
33 -	LAND VEHICLES - CONSTRUCTION ENGINEERING INCLUDES: Earth and snow handling vehicles, excavation and trenching vehicles. EXCLUDES: Non-self-propelled construction engineering equipment (96), materials handling equipment (34) and aircraft ground handling equipment (19).	33 -	VÉHICULE TERRESTRE - GÉNIE CONSTRUCTION INCLUT : Véhicules de transport de la terre et de la neige, véhicules excavateurs et des tranchées. EXCLUT : Équipement tracté du génie construction (96), équipement de manutention des matériaux (34) équipement de manutention au sol des aéronefs (19).
34 -	MATERIALS HANDLING EQUIPMENT INCLUDES: Warehouse tractors, cranes, forklift trucks and self-propelled platforms, conveyors, feeders, block and tackle equipment, rigging slings, fixed hoists, pallets and railway handling equipment. EXCLUDES: Aircraft ground handling equipment (19), munitions handling and launching equipment (69, 70 and 75), servery and pantry equipment (85), naval booms, davits and cranes (28); naval cordage and reels, etc. (28), deck machinery (28), naval stores and solid cargo hoists and elevators (28), and aerial delivery and tie-down equipment (22).	34 -	ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION DES MATÉRIAUX INCLUT : Tracteurs d'entrepôt, grues, chariots élévateurs à fourche et plates-formes automotrices, convoyeurs, canalisations de transport, moufles, élingues de gréement, palans fixes, palettes, et équipement de manutention des chemins de fer. EXCLUT : Équipement de manutention au sol des aéronefs (19), équipement de manutention et de lancement de munitions (69, 70 et 75), équipement des comptoirs distributeurs et des dépenses (85), guis, bossoirs et grues navals (28), cordages et tourets navals, etc. (28), machinerie de pont (28), approvisionnements et palans et élévateurs navals (28), équipement de largage et d'arrimage (22).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
35 -	LAND VEHICLE COMPONENTS, ACCESSORIES AND ATTACHMENTS INCLUDES: Components and accessories that are functional or structural parts of the body or chassis such as wheels, tires, brakes and special purpose attachments, such as heaters, winches and lights. EXCLUDES: Communications systems (53), navigation systems (57) and weapons (71, 72).	35 -	ÉLÉMENTS, ACCESSOIRES ET PIÈCES DE VÉHICULES TERRESTRES INCLUT : Éléments et accessoires qui constituent des parties fonctionnelles ou structurales de la carrosserie ou du châssis comme les roues, les pneus, les freins et les pièces spéciales telles que les chaufferettes, les treuils et les dispositifs d'éclairage. EXCLUT : Systèmes de communication (53), systèmes de navigation (57), et armes (71, 72).
36 -	LAND VEHICLE AND INDUSTRIAL ENGINE AND COMPONENTS INCLUDES: All types of industrial engines, engines used in all types of land vehicles and integral components thereof. EXCLUDES: Engine accessories (37), propulsion equipment for special purpose military marine craft (e.g. swamp buggies, assault boats) (23) and power generating plants (93).	36 -	MOTEURS ET ÉLÉMENTS INDUSTRIELS DE VÉHICULES TERRESTRES INCLUT : Tous les types de moteurs industriels, les moteurs utilisés sur tous les types de véhicules terrestres et leurs éléments constituants. EXCLUT : Accessoires des moteurs (37), équipement de propulsion pour des embarcations militaires spéciales (p. ex. embarcations de marais, bateaux d'assaut) (23) et groupes électrogènes (93).
37 -	LAND VEHICLE AND INDUSTRIAL ENGINE ACCESSORIES AND DRIVE TRAIN EQUIPMENT INCLUDES: Items not integral components of the engine that support its operation or are driven by it, such as carburetors, starting motors, generators and power train components. EXCLUDES: Land vehicle components and accessories (35), propulsion equipment for special purpose military marine craft, e.g. swamp buggies, assault boats (23).	37 -	ACCESSOIRES DE MOTEURS INDUSTRIELS ET ÉQUIPEMENT DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE VÉHICULES TERRESTRES INCLUT : Articles qui ne sont pas des éléments constituants du moteur, mais qui aident à son fonctionnement ou sont commandés par lui comme les carburateurs, les démarreurs, les générateurs et les éléments du groupe motopropulseur. EXCLUT : Éléments et accessoires des véhicules terrestres (35), équipement de propulsion des embarcations militaires spéciales, p. ex. embarcations de marais, bateaux d'assaut (23).
38 -	NAVAL SECONDARY ELECTRICAL EQUIPMENT INCLUDES: Naval secondary electrical power generation and distribution equipment, transformers and rectifiers, ship's lighting, degaussing, cathodic protection battery-charging and cooling equipment, and electrical heating.	38 -	ÉQUIPEMENT NAVAL ÉLECTRIQUE SECONDAIRE INCLUT : Équipement naval secondaire de production et de distribution d'énergie électrique, transformateurs et redresseurs, matériel d'éclairage, de démagnétisation, de protection cathodique, de charge des accumulateurs et de refroidissement des navires et chauffage électrique.

PG	SUBJECT	GP	SUJET
	EXCLUDES: Naval main electrical power generation and distribution systems (26), aircraft support equipment fitted in ships (39), diving equipment and support systems (87), navigational lighting (57), visible and infrared light communications equipment (52), non-naval electrical equipment (93), and motors and controllers associated with equipment in any other PGs.		EXCLUT : Systèmes navals principaux de production et de distribution d'énergie électrique (26), équipement de servitude des aéronefs installés à bord des navires (39), équipement de plongée et appareillage auxiliaire (87), éclairage de navigation (57), équipement de télécommunication à lumière visible et à rayons infrarouges (52), équipement électrique non naval (93), moteurs et régulateurs reliés à l'équipement de tout autre GP.
39 –	AIRCRAFT SUPPORT EQUIPMENT FITTED IN SHIPS	39 –	ÉQUIPEMENT DE SERVITUDE DES AÉRONEFS INSTALLÉS À BORD DES NAVIRES
	INCLUDES: Horizon bars, landing lights, flight deck safety nets, maintenance platforms, helicopter haul down rapid securing device, aircraft tie down equipments, tail-guide winch equipment, aircraft fire fighting equipment, aircraft fuelling and defuelling equipment, aircraft starting and servicing equipment and Landing Safety Officer (LSO) equipment.		INCLUT : Barres d'horizon, feux d'atterrissage, filets de sécurité du poste de pilotage, plates-formes de travail, système d'amarrage rapide des hélicoptères, équipement d'arrimage des aéronefs, équipement du treuil de l'empennage, équipement de lutte contre les incendies d'aéronefs, équipement d'avitaillement et de vidange des aéronefs, équipement de démarrage et de servitude des aéronefs, et équipement de l'Officier de sécurité de l'appontage (OSA).
	EXCLUDES: Hangar doors (28), flight deck fire pumps (27), portable aircraft ground handling and maintenance equipment (19) and flight deck communications equipment (52).		EXCLUT : Portes des hangars (28), pompes d'incendie du poste de pilotage (27), équipement portatif de manutention et d'entretien au sol des aéronefs (19) et équipement de télécommunication du poste de pilotage (52).
40 –	OFFICE SUPPLIES, EQUIPMENT AND DEVICES	40	FOURNITURES, MATÉRIEL ET DISPOSITIFS DE BUREAU
	INCLUDES: Combination locks, filing cabinets, paper shredding machines, calculators, plotters, printers, typewriters, and carrying cases.		INCLUT : Cadenas à combinaison, filières, déchiqueteuses de papier, calculatrices, traceurs, imprimantes, machines à écrire et étui de transport.
	EXCLUDES: Drafting and graphic arts equipment and supplies (41), printing, binding, duplication and copying devices (41), composing equipment; (41) and variable spacing typewriters (41), electronic data processing general purpose digital and analog computers (46), and peripheral equipment (tape drives and associated, high speed printers, card/tape readers and punches) (46), communications equipment (54).		EXCLUT : Équipement et fournitures servant au dessin et à l'art graphique (41), dispositifs d'impression, de reliure, de reproduction et de copie (41), équipement de composition; (41) et machines à écrire à espacement variable (41), ordinateurs numériques et analogiques tout usage de traitement des données électroniques (46) et matériel périphérique (lecteurs de bande et autres, imprimantes grande vitesse, lecteurs de cartes/rubans et poinçons) (46), équipement de communication (54).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
41 –	GRAPHIC AND PRINTING EQUIPMENT	41 –	ÉQUIPEMENT GRAPHIQUE ET D'IMPRESSION
	INCLUDES: Drafting and graphic arts equipment and supplies; printing, binding, duplication and copying devices; composing equipment; and variable spacing typewriters.		INCLUT : Équipement et fournitures servant au dessin et à l'art graphique; dispositifs d'impression, de reliure, de reproduction et de copie; équipement de composition, machines à écrire à espacement variable.
	EXCLUDES: Office equipment (40).		EXCLUT : Équipement de bureau (40).
42 –	PROCESS CONTROL SOFTWARE	42 –	LOGICIELS DE GESTION INDUSTRIELLE
	INCLUDES: Software created for and/or used as an integral part of a weapon system or other special purpose system or process; simulation, scaffolding, support, embedded and operationally developed software.		INCLUT : Les logiciels créés pour faire partie intégrante ou utilisés comme faisant partie intégrante d'un système d'arme ou d'un autre système ou d'un processus à usage déterminé, à savoir les logiciels de simulation, les logiciels extensibles, les logiciels de soutien, les logiciels intégrés et les logiciels conçus sur le tas.
	EXCLUDES: Administrative, financial and other general purpose Automatic Data Processing (ADP) software, operating systems and Relational Database Management System (RDBMS).		EXCLUT : Les logiciels destinés à l'usage administratif ou financier, les logiciels polyvalents de traitement automatique des données (TAD), les systèmes d'exploitation et les systèmes de gestion de base de données relationnelle (SGBDR).
43 –	PHOTOGRAPHIC AND X-RAY EQUIPMENT AND MATERIALS	43 –	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUES ET DE RADIOSCOPIE
	INCLUDES: Picture-taking, processing and projecting equipment; photo-sensitized materials; aircraft camera pods and cameras; underwater cameras; and medical, dental and industrial radiography.		INCLUT : Équipement servant à prendre, à développer et à projeter les photos; matériel enduit d'une émulsion photosensible; fuseaux et appareils de prise de vues aériennes; caméras pour prises de vues sous-marines; radiographies médicales, dentaires et industrielles.
44 –	COMMAND CONTROL INFORMATION SYSTEMS	44 –	SYSTÈMES D'INFORMATION, DE COMMANDEMENT ET DE CONTRÔLE
	INCLUDES: Field Deployable Network (FDNET) and Land Forces Command Systems (LFCS).		INCLUT : Réseau utilisable sur place (FDNET) et systèmes de commandement de la Force terrestre (SCFT).
45 –	Not assigned.	45 –	Non attribué.

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
46 –	DATA PROCESSING EQUIPMENT	46 –	ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT DES DONNÉES
	<p>INCLUDES: Electronic data processing general purpose digital and analog computers and peripheral equipment (tape drives and associated, high speed printers, card/tape readers and punches).</p> <p>EXCLUDES: Office equipment (40), desk calculators (40), communications equipment (54) and specially-designed computers (refer to PG for parent equipment).</p>		<p>INCLUT : Calculateurs numériques et analogiques et matériel périphérique utilisés pour le traitement électronique des données (dérouleurs de bandes magnétiques et dispositifs connexes, imprimantes rapides, lecteurs de cartes/bandes perforées et perforatrices).</p> <p>EXCLUT : Équipement de bureau (40), calculatrice de bureau (40), équipement de télécommunication (54), ordinateurs spéciaux (se reporter au GP pour équipement analogue).</p>
47 –	Not assigned.	47 –	Non attribué.
48 –	NAVAL INTEGRATED CONTROL SYSTEMS	48 –	SYSTÈMES DE COMMANDE INTÉGRÉS
	<p>INCLUDES: Integrated Machinery Control Systems (IMCS) for naval ships, Integrated Platform Control Systems (IPCS) for naval ships and submarines, Integrated Damage Control Systems (IDCS) for naval ships, and microprocessor-based digital distributed control and information systems.</p> <p>EXCLUDES: Naval engineering auxiliary equipments (27), naval propulsion ancillary equipment (25), detection and identification equipment (59), naval alarm signalling and interior communications equipment (52), and data processing equipment (46).</p>		<p>INCLUT : systèmes de commande intégrés de machines (IMCS) pour navires de guerre, systèmes de commande intégrés de plate-formes (IPCS) pour navires de guerre et sous-marins, systèmes de commande intégrés de dommage (IDCS) pour navires de guerre et systèmes de commande distribuées et d'information à micro-processeur.</p> <p>EXCLUT : Équipement technique naval auxiliaire, équipement naval auxiliaire de propulsion, équipement de détection et d'identification, équipement de télécommunication naval d'alerte, de signalisation et intérieure et équipement de traitement des données.</p>
49 –	WORKSHOP EQUIPMENT, MACHINE AND HAND TOOLS	49 –	ÉQUIPEMENT, MACHINES ET OUTILS À MAIN DES ATELIERS
	<p>INCLUDES: Metal working and woodworking machinery, heat treatment furnaces, pneumatic tools, portable power tools, welding and blacksmithing tools and equipment, common and specially designed hand tools, common shop measuring tools, shop maintenance and repair equipment, and tool kits.</p> <p>EXCLUDES: Precision measuring tools and test equipment (67), AMSE (19), battery chargers (93) and special underwater divers' tools (87).</p>		<p>INCLUT : Machinerie servant au travail du métal et du bois, fournaies servant au traitement thermique, outils pneumatiques, outils électriques portatifs, outils et équipement de soudure et de forge, outils à main ordinaires et spéciaux, outils à mesurer ordinaires d'atelier, équipement d'entretien et de réparation d'atelier, trousse d'outils.</p> <p>EXCLUT : Outils de mesure de précision et appareillage d'essai (67), MSEA (19), chargeurs de batterie (93), et outils spéciaux des plongeurs (87).</p>

PG	SUBJECT	GP	SUJET
50 -	AIRBORNE COMMUNICATIONS EQUIPMENT INCLUDES: Aircraft installed communication equipment including very low frequency (VLF) to ultra high frequency (UHF) receivers and transmitters; antennae and antennae couplers; airborne public address and intercom systems; headsets, microphones, airborne tape recorders and reproducers; Selective Calling System (SELCAL), and data link. EXCLUDES: Communications receivers used with VOR/ILS (57) and radio compass receivers (57).	50 -	ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION AÉROPORTÉ INCLUT : Équipement de communication installé à bord des aéronefs, y compris les récepteurs et émetteurs à très basse fréquence (VLF) à ultra-haute fréquence (UHF); antennes et transformateurs d'antennes; systèmes de sonorisation et systèmes d'intercommunication aéroportés; casques téléphoniques, microphones, magnétophones et dérouleurs de bandes aéroportés, Système d'appel sélectif (SELCAL) et liaison de données. EXCLUT : Récepteurs de communications utilisés avec les VOR/ILS (57) et les récepteurs radio-compas (57).
51 -	NAVAL EXTERNAL COMMUNICATIONS EQUIPMENT INCLUDES: VLF to UHF transmitters, receivers, antennae and remote operating systems; special communications antennae for teletype and facsimile equipment; shipborne satellite terminals; and visible and infrared light communications equipment. EXCLUDES: Internal naval (52), fixed (54), microwave (55), visual display (55), mobile (53), and flight deck (52) communications equipment, teletype and facsimile equipment (54).	51 -	ÉQUIPEMENT NAVAL DE COMMUNICATION EXTERNE INCLUT : Émetteurs, récepteurs, antennes et systèmes de commande à distance VLF à UHF; antennes de communication spéciales pour télécopieur et télécopieur; terminaux de satellite de bord; et équipement de communication à feu visible et à rayon infrarouge. EXCLUT : Équipement naval de communications internes (52), fixes (54), à hyperfréquences (55) à présentation visuelle (55), mobiles (53) et de poste de pilotage (52), télécopieurs et télécopieurs (54).
52 -	NAVAL ALARM, SIGNALLING AND INTERIOR COMMUNICATIONS EQUIPMENT INCLUDES: Public address systems, intercom systems, telephone systems, naval audio entertainment receiving, recording and reproducing equipment, call systems, and non-integrated alarm, signalling and data transmission systems. EXCLUDES: Naval external communications equipment (51), mobile communications equipment (53), diving communications equipment (87), land telephone and intercom equipment (56), commercial audio equipment (56) and ships' fire detection and alarm systems (77).	52 -	ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION NAVAL D'ALERTE, DE SIGNALISATION ET INTÉRIEUR INCLUT : Systèmes de sonorisation, systèmes d'intercommunication, systèmes téléphoniques, équipement naval de réception, d'enregistrement et de reproduction, systèmes d'appel, et systèmes non intégrés d'alarme, de signalisation et de transmission de données. EXCLUT : Équipement naval de communication externe (51), équipement de communication mobile (53), équipement de communication en plongée (87), système téléphoniques et d'intercommunication terrestre (56), équipement acoustique commercial (56) et systèmes de détection d'incendie et d'alarme des navires (77).

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
53 –	MOBILE, PORTABLE AND TRANSPORTABLE COMMUNICATIONS EQUIPMENT INCLUDES: Vehicular, portable (hand-held) and transportable communication equipment. EXCLUDES: Diving communications equipment (87), naval communications equipment (51 and 52) and airborne communications equipment (50).	53 –	ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION MOBILE, PORTATIF ET TRANSPORTABLE INCLUT : Équipement de communication véhiculaire, portatif (à main) et transportable. EXCLUT : Équipement de communication en plongée (87), équipement de communication naval (51 et 52) et équipement de communication aéroporté (50).
54 –	FIXED COMMUNICATIONS EQUIPMENT INCLUDES: VLF to UHF communications systems, air traffic control communications systems, message handling digital and analog communications equipment and teletype and facsimile equipment. EXCLUDES: Telephone equipment (56), distribution cable (56), carrier systems (56), audio equipment (56), video systems (55), navigation systems (57) and naval communications equipment (51 and 52).	54 –	ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION FIXE INCLUT : Réseaux de communication VLF à UHF, réseaux de communication pour le contrôle de la circulation aérienne, équipement de télécommunication numérique et analogique pour l'acheminement des messages et télécopieurs. EXCLUT : Équipement téléphonique (56), câbles de distribution (56), systèmes à courants porteurs (56), matériel acoustique (56), systèmes vidéo (55), systèmes de navigation (57) et équipement naval de communication (51 et 52).
55 –	MICROWAVE AND VISUAL DISPLAY COMMUNICATIONS EQUIPMENT INCLUDES: Laser, maser, telemetry and video equipment. EXCLUDES: Navigation equipment (57), detection equipment (59), fire control systems (73), terminal and sub-carrier (56).	55 –	ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION À HYPERFRÉQUENCES ET À PRÉSENTATION VISUELLE INCLUT : Laser, maser, équipement de télémétrie et de vidéo. EXCLUT : Équipement de navigation (57), équipement de détection (59), systèmes de conduite du tir (73), terminaux et sous-porteuses (56).
56 –	LANDLINE, CARRIER, CABLE, TELEGRAPH, TELEPHONE AND AUDIO EQUIPMENT INCLUDES: Central office equipment, distribution equipment, intercoms, public address systems and loud-hailers, tape recorders and commercial audio equipment. EXCLUDES: TVR equipment (55), fixed communications equipment (54), naval interior communications equipment (52), naval audio entertainment receiving, recording and reproducing equipment (52) and airborne communications equipment (50).	56 –	LIGNES TERRESTRES, PORTEURS, CÂBLES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET MATÉRIEL ACOUSTIQUE INCLUT : Équipement de bureau central, équipement de distribution, postes d'intercommunication, systèmes de sonorisation et mégaphones, magné-topones et équipement acoustique commercial. EXCLUT : Équipement TVR (55), équipement de communication fixe (54), équipement naval de communication interne (52), équipement naval de réception, d'enregistrement et de reproduction (52) et équipement de communication aéroporté (50).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
57 –	NAVIGATION SYSTEMS	57 –	SYSTÈMES DE NAVIGATION
	<p>INCLUDES: Beacons, Loran systems, Tactical Air Navigation (TACAN) systems, inertial systems, Integrated Logistics Systems (ILSs), gyro-compass and radio compass systems, control approach systems, echo sounders, nautical logs and ships' navigational lighting.</p> <p>EXCLUDES: Detection systems (59), land navigation equipment (65) and diver-carried sonar (87).</p>		<p>INCLUT : Balises, systèmes Loran, systèmes de navigation aérienne tactique (TACAN), systèmes de navigation par inertie, systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS), systèmes de compas gyroscopiques et de radio-compas, systèmes de contrôle d'approche, sondeurs acoustiques, carnets de navigation, et feux de navigation.</p> <p>EXCLUT : Systèmes de détection (59), équipement de navigation terrestre (65) et sonars transportés par les plongeurs (87).</p>
58 –	ELECTRONIC WARFARE AND COUNTERMEASURES EQUIPMENT	58 –	ÉQUIPEMENT DE GUERRE ÉLECTRONIQUE ET DE CONTRE-MESURES
	<p>INCLUDES: Electronic and mechanical equipment used in this activity and chaf dispensers.</p> <p>EXCLUDES: Detection equipment (59), and torpedo countermeasures systems (69).</p>		<p>INCLUT : Équipement électronique et mécanique utilisé pour cette activité et distributeurs de plaquettes de brouillage.</p> <p>EXCLUT : Équipement de détection (59) et systèmes de parade contre les torpilles (69).</p>
59 –	DETECTION AND IDENTIFICATION EQUIPMENT	59 –	ÉQUIPEMENT DE DÉTECTION ET D'IDENTIFICATION
	<p>INCLUDES: Identification Friend or Foe (IFF) equipment; search, precision, height detection, tactical and strategic radars; airborne sonar and sonobuoy systems; mine and metal detectors, particle detectors (sniffers), associated digital and analog processing equipment and other peculiar-to equipment.</p> <p>EXCLUDES: Fire control systems (73), surveillance and intrusion equipment (61), navigation systems (57), general purpose data processing equipment (46) and naval underwater detection systems (69).</p>		<p>INCLUT : Équipement d'identification ami ou ennemi (IFF); radars de recherche, de précision, altimétriques, de surveillance tactique et de surveillance stratégique; sonars aéroportés et systèmes de bouées acoustiques; détecteurs de mines et de métaux, détecteurs de particules (renifleurs), équipement de traitement numérique et analogique connexe et tout autre équipement pertinent.</p> <p>EXCLUT : Systèmes de conduite du tir (73), équipement de surveillance et d'intrusion (61), systèmes de navigation (57), équipement pour le traitement des données (46) et systèmes de détection sous-marine (69).</p>
60 –	TACTICAL AND STRATEGIC DISPLAY EQUIPMENT	60 –	ÉQUIPEMENT DE PRÉSENTATION TACTIQUE ET STRATÉGIQUE
	<p>INCLUDES: Mechanical, electrical and electronic tactical and strategic processing, situation display, and associated peripheral equipment; and naval plotting tables.</p> <p>EXCLUDES: Fire control systems (73) and navigation systems (57).</p>		<p>INCLUT : Traitement mécanique, électrique et électronique de données tactiques et stratégiques, présentation de la situation, matériel périphérique connexe et tables traçantes navales.</p> <p>EXCLUT : Systèmes de conduite du tir (73) et systèmes de navigation (57).</p>

PG	SUBJECT	GP	SUJET
61 –	SURVEILLANCE AND INTRUSION EQUIPMENT; CAMOUFLAGE CONCEALMENT AND DECEPTION (CCD) EQUIPMENT	61 –	ÉQUIPEMENT DE SURVEILLANCE ET D'INTRUSION; ÉQUIPEMENT DE CAMOUFLAGE, DISSIMULATION ET DÉCEPTION (CDD)
	INCLUDES: Perimeter and entrance control equipment; personnel surveillance radar equipment; personnel detecting, doppler and capacitive systems; and security equipment generally.		INCLUT : Équipement de contrôle du périmètre et de l'entrée; équipement radar pour la surveillance du personnel; systèmes de détection du personnel, radar Doppler et systèmes de capacité; et matériel de sécurité en général.
	EXCLUDES: Detection equipment (59).		EXCLUT : Équipement de détection (59).
62 –	CRYPTOGRAPHIC EQUIPMENT	62 –	ÉQUIPEMENT CRYPTOGRAPHIQUE
63 –	ANTENNAE AND TRANSMISSION LINES	63 –	ANTENNES ET LIGNES DE TRANSMISSION
64 –	COMMON ELECTRONIC MODULES, COMPONENTS AND EQUIPMENT	64 –	MODULES, COMPOSANTES ET ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUES COMMUNS
	INCLUDES: Electronic components common to two or more installations and crossing two or more PGs, including common power supplies, remote control receivers, couplers, chassis and panels.		INCLUT : Composantes électroniques communes à au moins deux installations et qui touchent à au moins deux GP, y compris les sources d'alimentation communes, les récepteurs télécommandés, les connecteurs, les châssis et les récepteurs.
	EXCLUDES: Batteries (93), electrical fixtures (93), electrical and electronic hardware (68), antennae and transmission lines (63).		EXCLUT : Accumulateurs (93), accessoires électriques (93), matériel électrique et électronique (68), antennes et lignes de transmission (63).
65 –	NAVIGATION INSTRUMENTS	65 –	INSTRUMENTS DE NAVIGATION
	INCLUDES: Sextants, drift meters, dividers, watches, clocks, chronometers, hand and standby compasses and land navigation equipment.		INCLUT : Sextants, dérivomètres, compas à pointe sèche, montres, horloges, chronomètres, compas à main et de secours, et équipement de navigation terrestre.
	EXCLUDES: Navigation systems (57), diving equipment (87) and ships' polaris (57).		EXCLUT : Systèmes de navigation (57), équipement de plongée (87) et engins polaris (57).
66 –	OPTICAL INSTRUMENTS	66 –	INSTRUMENTS D'OPTIQUE
	INCLUDES: Binoculars, telescopes, transits, theodolites, infrared viewing devices; testing, measuring and sensing equipment using the visible spectrum; and periscopes and epidiscopes.		INCLUT : Jumelles, télescopes, trépieds, théodolites, appareils de visée à infrarouge; équipement d'essai, de mesure et de détection qui utilisent le spectre visible; périscopes et épidiscopes.

PG	SUBJECT	GP	SUJET
	EXCLUDES: Photographic equipment (43), navigation systems (57) and instruments (65) and weapon sights (70 and 73).		EXCLUT : Équipement photographique (43), systèmes (57) et instruments (65) de navigation et guidons d'armes (70 et 73).
67 –	TEST EQUIPMENT (GENERAL PURPOSE)	67 –	ÉQUIPEMENT D'ESSAI (POLYVALENT)
	INCLUDES: Any device, instrument or system used in measuring and testing performance and/or characteristics of more than one equipment or system, or as a general precision tool in a workshop (e.g. torque wrenches, micrometers) or laboratory, or in testing other test equipment including the following:		INCLUT : Tout dispositif, instrument ou système utilisé pour mesurer et vérifier le fonctionnement ou les caractéristiques de plus d'un équipement ou système, ou pour vérifier la précision d'un équipement dans un atelier (p. ex. les clés dynamométriques, les micromètres) ou dans un laboratoire, ou pour vérifier un autre appareillage d'essai, y compris ce qui suit :
	<ul style="list-style-type: none"> a. test equipment that is built into an equipment or system but that could be removed and used in a general purpose application; and b. any accessories to the previously mentioned, e.g. test leads, probes, plug-in-units, adapters). 		<ul style="list-style-type: none"> a. un appareillage d'essai qui fait partie intégrante d'un équipement ou système, mais qui peut être enlevé et utilisé sur d'autres types d'équipements; b. tout accessoire de l'appareillage ci-dessus, p. ex. connexions d'essai, sondes, blocs enfichables, adaptateurs, etc.).
	EXCLUDES: Test instruments or systems confined to use with a specific type of equipment or system, testing and measuring equipment using the visible spectrum (66), and automatic/integrated test equipment (20).		EXCLUT : Instruments ou systèmes d'essai qui ne peuvent être utilisés que sur un certain type d'équipement ou de système, équipement d'essai et de mesure qui utilise le spectre visible (66) et équipement d'essai automatique/intégré (20).
68 –	COMMON ELECTRICAL AND ELECTRONIC HARDWARE	68 –	MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRONIQUE COURANT
	INCLUDES: Wire and cable, connectors, receptacles, resistors, capacitors, inductors, electron tubes, solid state devices, etc.		INCLUT : Fil et câble, connecteurs, prises de courant, résistances, condensateurs, bobines, tubes électroniques, composants semi-conducteurs, etc.
	EXCLUDES: Electrical fixtures (93), electronic modules and components (64), and electronic test equipment (67).		EXCLUT : accessoires électriques (93), modules et composantes électroniques (64) et appareillage d'essai électronique (67).
69 –	UNDERWATER COMBAT SYSTEMS	69 –	SYSTÈMES DE COMBAT SOUS-MARINS
	INCLUDES: All shipborne underwater combat systems and equipment including search, attack and classifying sonars; associated fire control systems; associated analog and digital computers and peripherals; and underwater weapons systems including launching equipment, surface, air and submarine-launched.		INCLUT : Tout système et équipement embarqués de combat sous-marins, y compris, sonars de recherche, d'attaque et de classification; systèmes connexes de conduite du tir; calculateurs analogiques et numériques et équipement périphérique connexes; et systèmes d'armes sous-marines, y compris, équipement de lancement, engins lancés du sol, des airs ou du sous-marin.

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
	<p>EXCLUDES: Sonar (echo sounders) (57), other digital and analog computers (46 and 59), other marine weapons systems, attack and searching sets (70), land and airborne fire control equipment (73), land mortars (71), other guided weapons (72), land portable communications equipment (53), other marine communications equipment (51 and 52), other marine electrical equipment (26 and 38), diver-carried sonar (87) and airborne sonar (59).</p>		<p>EXCLUT : Sonars (sondeurs acoustiques) (57), autres calculateurs numériques et analogiques (46 et 59), autres systèmes d'armes maritimes, dispositifs d'attaque et de recherche (70), équipement de conduite du tir terrestre et aéroporté (73), mortiers terrestres (71), autres armes téléguidées (72), équipement portatif de communication terrestre (53), autre équipement de communication maritime (51 et 52), autre équipement électrique maritime (26 et 38), sonars transportés par les plongeurs (87) et sonars aéroportés (59).</p>
70 –	NAVAL (SURFACE AND AIR) COMBAT SYSTEMS	70 –	SYSTÈME DE COMBAT NAVALS (DE SURFACE ET AÉRIENS)
	<p>INCLUDES: Surface and air weapons systems, anti-aircraft gunnery weapons, surface and air gunnery and missile detection and control equipment, surface gunnery weapons, rocket flare equipment, missile range systems, naval guided missiles and rockets.</p> <p>EXCLUDES: Land and airborne fire control systems (73), naval underwater combat systems (69), chaff dispensers (58) and other guided missiles (72).</p>		<p>INCLUT : Systèmes d'armes de surface et aériens, armes de tir d'artillerie anti-aériennes, équipement de contrôle du tir et de détection des missiles de surface et aérien, armes de tir de surface, équipement de fusées éclairantes, systèmes de champ de tir de missiles, missiles et fusées navals téléguidés.</p> <p>EXCLUT : Systèmes terrestres et aéroportés de conduite du tir (73), systèmes de combat sous-marins navals (69), distributeurs de plaquettes de brouillage (58), et autres missiles téléguidés (72).</p>
71 –	GUNS, MORTARS AND SMALL ARMS	71 –	CANONS, MORTIERS ET ARMES PORTATIVES
	<p>INCLUDES: Rifles, pistols, machine guns, artillery pieces, rocket launchers, bayonets, grenade launchers, saluting guns, shotguns and trap shooting launchers.</p> <p>EXCLUDES: Airborne rocket launchers (75), nuclear ordnance (76), naval combat systems (70) and torpedoes (69).</p>		<p>INCLUT : Fusils, pistolets, mitrailleuses, pièces d'artillerie, lance-roquettes, baïonnettes, lance-grenades, fusils de salut, fusils de chasse et propulseurs pour le tir au pigeon.</p> <p>EXCLUT : Lance-roquettes aéroportés (75), matériel nucléaire (76), systèmes de combat navals (70) et torpilles (69).</p>
72 –	GUIDED MISSILES AND BOMBS	72 –	MISSILES ET BOMBES TÉLÉGUIDÉS
	<p>INCLUDES: Missiles, weapons whose path can be changed after launch.</p> <p>EXCLUDES: Rockets (74), warheads (74), launchers (75), naval guided missiles (70), torpedoes (69) and nuclear ordnance (76).</p>		<p>INCLUT : Missiles, armes dont la trajectoire peut être modifiée après le lancement.</p> <p>EXCLUT : Fusées (74), cônes de charge (74), rampes de lancement (75), missiles navals téléguidés (70), torpilles (69) et matériel nucléaire (76).</p>

PG	SUBJECT	GP	SUJET
73 –	FIRE CONTROL AND SIGHTING EQUIPMENT INCLUDES: Electronic, mechanical and optical equipment used to direct weapons of all kinds. EXCLUDES: Detection equipment (59), naval underwater weapon fire control systems (69), naval surface and air weapon detection and control equipment (70), and naval optical gunnery sights (70).	73 –	ÉQUIPEMENT DE CONDUITE DU TIR ET DE POINTAGE INCLUT : Équipement électronique, mécanique et optique utilisé pour diriger des armes de toutes sortes. EXCLUT : Équipement de détection (59), systèmes de conduite du tir d'armes navales sous-marines (69), équipement de détection et de contrôle des armes navales de surface et aériennes (70) et guidons d'armes navales (70).
74 –	AMMUNITION, EXPLOSIVES AND PYROTECHNICS INCLUDES: Ammunition, bombs, warheads, land mines, cartridge and propellant actuated devices, rockets, fuzes and detonators. EXCLUDES: Launchers, handling equipment (75), guided missiles (70 and 72) and nuclear ordnance (76).	74 –	MUNITIONS, EXPLOSIFS ET ENGINES PYROTECHNIQUES INCLUT : Munitions, bombes, cônes de charge, mines terrestres, cartouches et dispositifs actionnés par charge propulsive, roquettes, fusées et détonateurs. EXCLUT : Rampes de lancement, équipement de manutention (75), missiles téléguidés (70 et 72) et matériel nucléaire (76).
75 –	ARMAMENT HANDLING, ARMING AND LAUNCHING EQUIPMENT INCLUDES: Bomb racks, bomb and missile trailers, slings, hoists, lifts, cradles, arming units, firing devices, airborne rocket launchers and mine-planting equipment. EXCLUDES: Naval mortars (69), naval gun and underwater weapon ammunition handling equipment (69 and 70), and special nuclear handling and arming equipment (76).	75 –	ÉQUIPEMENT DE MANUTENTION, D'ARMEMENT ET DE LANCEMENT DES ARMES INCLUT : Lance-bombes, remorques à bombes et à missiles, élingues, treuils, monte-charge, chariots, unités d'armement, dispositifs de mise à feu, lance-roquettes aéroportés et équipement de pose de mines. EXCLUT : Mortiers navals (69), équipement de manutention du matériel de bord et des munitions d'armes sous-marines (69 et 70), équipement spécial de manutention et d'armement nucléaire (76).
76 –	NUCLEAR ORDNANCE AND ASSOCIATED EQUIPMENT INCLUDES: Nuclear ordnance and all special handling and arming equipment associated with the weapon, nuclear training equipment and test equipment. EXCLUDES: Armament handling items that are not designed specifically for nuclear ordnance (75).	76 –	MATÉRIEL NUCLÉAIRE ET ÉQUIPEMENT CONNEXE INCLUT : Matériel nucléaire et tout équipement spécial de manutention et d'armement reliés à l'arme, à l'équipement d'instruction nucléaire et à l'appareillage d'essai. EXCLUT : Articles de manutention d'armement qui ne sont pas destinés spécialement au matériel nucléaire (75).

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
77 -	NUCLEAR, BIOLOGICAL, CHEMICAL (WARFARE) AND DAMAGE CONTROL EQUIPMENT INCLUDES: Personal equipment, radiac devices, decontamination equipment, pre-wetting equipment, NBCW filtration units, ships' damage control equipment, ship's fire detection and alarm equipment. EXCLUDES: Life support and survival equipment (22).	77 -	GUERRE NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE/ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE DES AVARIES INCLUT : Équipement personnel, dispositifs de radiation, équipement de décontamination, équipement d'arrosage préventif, groupes de filtrage de la GNBC, équipement de contrôle des avaries des navires, équipement de détection d'incendie et d'alarme des navires. EXCLUT : Équipement de survie (22).
78 -	SLOWPOKE NUCLEAR REACTOR	78 -	RÉACTEUR NUCLÉAIRE SLOWPOKE
79 -	LOW LEVEL AIR DEFENCE WEAPON SYSTEMS	79 -	SYSTÈME D'ARME DE LA DÉFENSE AÉRIENNE À BASSE ALTITUDE
80 -	BULK FINISHED MATERIALS AND PROCESSES INCLUDES: Construction materials, metals, rubber, plastics, textiles and associated processes. EXCLUDES: Agricultural supplies (81), chemicals (81), petroleum, oil and lubricants (POL) (82) and gases (82).	80 -	PROCÉDÉS ET PRODUITS FINIS EN VRAC INCLUT : Matériaux de construction, métaux, caoutchouc, plastiques, textiles et procédés connexes. EXCLUT : fournitures agricoles (81), produits chimiques (81), produits pétroliers (PP) (82) et gaz (82).
81 -	CHEMICALS AND CRUDE MATERIALS INCLUDES: Bulk chemicals, pesticides, wetting agents, anti-fog agents, antifreeze, agricultural supplies, ores and bulk unprocessed materials. EXCLUDES: Medicinal drugs (88).	81 -	PRODUITS CHIMIQUES ET MATIÈRES BRUTES INCLUT : Produits chimiques en vrac, pesticides, agents mouillants, agents antibuée, antigel, fournitures agricoles, minéraux et produits non traités en vrac. EXCLUT : Médicaments (88).
82 -	PETROLEUM, OIL AND LUBRICANTS AND GASES INCLUDES: All types of motor fuels, jet fuels, etc., wet and dry lubricants, ail stored gases such as hydrogen, nitrogen, acetylene and breathing oxygen. EXCLUDES: Chemicals (81), bulk storage and handling equipment (94).	82 -	PRODUITS PÉTROLIERS ET GAZ INCLUT : Tous les types de carburants, carburéacteurs, etc., lubrifiants secs et humides, tous les gaz entreposés tels que hydrogène, azote, acétylène et oxygène. EXCLUT : Produits chimiques (81), équipement d'entreposage et de manutention en vrac (94).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
83 –	COMMON HARDWARE INCLUDES: Bearings, rope, cable, chain, pipe, hose, tubing and fittings, fastening devices, packing and gasket materials. EXCLUDES: Bulk finished materials (80), POL (18), common electronic modules (64), common electrical and electronic hardware (68), electrical fixtures (93), naval structure and hull equipment (28), diving equipment and support systems (87).	83 –	MATÉRIEL COMMUN INCLUT : Supports, cordes, câbles, chaînes, tuyaux, boyaux, tuyauterie et raccords, dispositifs de fixation, garnitures et joints. EXCLUT : Produits finis en vrac (80), PP (82), modules électroniques communs (64), matériel électrique et électronique courant (68), installations électriques (93), équipement naval de la charpente et de la coque (28), équipement de plongée et appareillage auxiliaire (87).
84 –	PROTECTIVE MATERIALS AND ADHESIVES INCLUDES: Containers and packaging, paints and finishes, solvents, adhesives, sealing and bonding agents, waxes and preservation materials. EXCLUDES: POL containers and gas cylinders (94) and materials handling equipment (34).	84 –	MATÉRIELS DE PROTECTION ET ADHÉSIFS INCLUT : Récipients et emballages, peintures et polis, solvants, adhésifs, agents d'étanchéité et d'adhésivité, cires et matériels de préservation. EXCLUT : Récipients de PP et bouteilles d'air comprimé (94) et équipement de manutention du matériel (34).
85–	FOOD SERVICE, LAUNDRY AND DOMESTIC EQUIPMENT INCLUDES: Galley equipment, food hoists, domestic appliances, furniture and furnishings, barrack and mess equipment, domestic refrigerators, garbage disposal units, servery and pantry equipment, bakery equipment, food storage refrigeration equipment, laundry equipment, vending machines and water coolers. EXCLUDES: Tents (87), fixed heating ventilating and air conditioning systems (91), plumbing systems (92), airborne galley equipment (13), naval main refrigeration and air conditioning equipment (29), naval water and sanitary systems (27).	85 –	ÉQUIPEMENT DU SERVICE D'ALIMENTATION, DE LA BUANDERIE ET DOMESTIQUE INCLUT : Équipement des cuisines, monte-charges pour la nourriture, appareils ménagers, mobiliers et accessoires, équipement des quartiers et du mess, réfrigérateurs domestiques, fosses d'évacuation des déchets, équipement des comptoirs de distribution et des dépenses, équipement de boulangerie, équipement de réfrigération des aliments, équipement de buanderies, distributrices et refroidisseurs d'eau. EXCLUT : Tentes (87), systèmes fixes de ventilation et de climatisation (91), systèmes de plomberie (92), équipement des cuisines de bord (13), équipement navals principaux de réfrigération et de climatisation (29), canalisations d'eau et installations sanitaires navales (27).

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
86 –	PERSONNEL SERVICES EQUIPMENT INCLUDES: Equipment for religious services, recreation and physical education and musical equipment. EXCLUDES: Medical and dental equipment (88 and 89) and other training equipment (10 and 11).	86 –	ÉQUIPEMENT DES SERVICES AU PERSONNEL INCLUT : Équipement pour les services religieux, les loisirs et l'éducation physique et équipement musical. EXCLUT : Équipement médical et dentaire (88 et 89) et autre équipement servant à la formation (10 et 11).
87 –	ENVIRONMENTAL CLOTHING AND EQUIPMENT AND DIVING EQUIPMENT AND SUPPORT SYSTEMS INCLUDES: Clothing and personal gear; insignia; tents and tenting equipment; diving suits, underwater helmets and breathing apparatus; diving communications equipment; air compressors, gas boosters and transfer pumps; recompression and decompression equipment, decompression computers; and lighting, fins, boots, depth gauges, weight belts, diver-carried sonar and special underwater tools. EXCLUDES: Submersibles (23), underwater cameras (43) and TV equipment (55); fire protective clothing (97); anti-'G' garments; breathing oxygen systems (22); naval communications equipment (51 and 52); ships' service compressed air (and other vapour equipment) (27); common hardware (83) and NBCW personnel equipment (77).	87 –	VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT ADAPTÉS AU MILIEU/ÉQUIPEMENT DE PLONGÉE ET APPAREILLAGE AUXILIAIRE INCLUT : Vêtements et équipements personnels; insignes; tentes et équipements de tentes; tenues de plongée, casques de plongée et respirateurs; équipement de communication de plongeur; compresseurs d'air, surcompresseurs de gaz et pompes de transfert, équipement de recompression et de décompression, calculateurs de décompression; et éclairage, palmes, bottes, indicateurs de profondeur, ceintures de plomb, sonars transportés par les plongeurs et outils spéciaux de travail sous-marin. EXCLUT : Submersibles (23), appareils photos pour prises de vues sous-marines (43) et équipement de télévision (55); vêtements de protection contre les incendies (97); vêtements anti-G; inhalateurs d'oxygène (22); équipement naval de communication (51 et 52); air comprimé à bord des navires (et autre équipement à vapeur) (27); matériel commun (83) et équipement personnel de défense contre la GNBC (77).
88 –	MEDICAL EQUIPMENT AND MATERIALS INCLUDES: Medical associated specialty equipment, veterinary equipment, live animals, pharmaceutical equipment and drugs. EXCLUDES: Diving equipment and support systems (87), dental equipment and materials (89).	88 –	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIAUX MÉDICAUX INCLUT : Équipement spécial relié au domaine médical, équipement de soins vétérinaires, animaux vivants, équipement pharmaceutique et médicaments. EXCLUT : Équipement de plongée et appareillage auxiliaire (87), équipement et matériel dentaires (89).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
89 –	DENTAL EQUIPMENT AND MATERIALS INCLUDES: Dental and associated specialty equipment. EXCLUDES: Medical and pharmaceutical equipment (88).	89 –	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL DENTAIRE INCLUT : Équipement dentaire et équipement spécial connexe. EXCLUT : Équipement médical et pharmaceutique (88).
90 –	BUILDINGS, STRUCTURES AND MOBILE RIGID SHELTERS INCLUDES: Prefabricated buildings, towers, barracks, messes, bridges and mobile rigid shelters (both ground and vehicle mounted). EXCLUDES: Tents (87), associated service equipment, specialized shelter equipment and fittings.	90 –	BÂTIMENTS, STRUCTURES ET ABRIS RIGIDES MOBILES INCLUT : Bâtiments pré-fabriqués, tours, casernes, mess, ponts, abris rigides mobiles (installés à terre ou sur un véhicule). EXCLUT : Tentes (87), équipement de service connexe, équipement et accessoires spéciaux des abris.
91 –	HEATING, REFRIGERATION AND AIR CONDITIONING EQUIPMENT INCLUDES: Fixed equipment, mobile heating and air conditioning equipment. EXCLUDES: Domestic appliances (85), airborne equipment (13), food storage refrigeration equipment (85), naval main refrigeration and air conditioning equipment (29), naval domestic heating and de-icing equipment (27).	91 –	ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE, DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION INCLUT : Équipement fixe, équipement mobile de chauffage et de climatisation. EXCLUT : Appareils ménagers (85), équipement de bord (13), équipement de réfrigération des aliments (85), équipement naval principal de réfrigération et de climatisation (29), équipement naval de chauffage domestique et de dégivrage (27).
92 –	PLUMBING, WATERSUPPLY AND SEWAGE EQUIPMENT INCLUDES: Purification plants, sewage treatment equipment and drainage systems. EXCLUDES: Domestic appliances (85), airborne (13), vehicular (35) and naval engineering auxiliary equipment (27).	92 –	ÉQUIPEMENT DE PLOMBERIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT INCLUT : Usines de purification, équipement de traitement des eaux usées et systèmes d'assèchement. EXCLUT : Appareils ménagers (85), équipement auxiliaire aéroporté (13), véhiculaire (35) et technique de la marine (27).
93 –	ELECTRICAL GENERATING, DISTRIBUTION AND LIGHTING EQUIPMENT INCLUDES: Fixed and transportable equipment and associated electrical fixtures; motor-generator and engine generator sets; ground-installed search, perimeter, and floodlighting; batteries and battery-charging equipment.	93 –	ÉQUIPEMENT DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE INCLUT : Équipement et accessoires électriques fixes et transportables; convertisseurs et groupes électrogènes; installation au sol d'appareil d'éclairage général, de recherche et de périmètre; batteries et chargeurs de batteries.

C-01-000-102/AG-000

PG	SUBJECT	GP	SUJET
	EXCLUDES: Aircraft electrical (17), AMSE (19), vehicular (37), naval main electrical power generation and distribution (26), and secondary electrical equipment (38), common electrical and electronic hardware (68).		EXCLUT : Équipement électrique d'aéronef (17), MSEA (19), équipement véhiculaire (37), équipement naval principal de production et de distribution d'énergie électrique (26) et équipement électrique secondaire (38), matériel électrique et électronique courant (68).
94 -	BULK POL AND AND GASES STORAGE AND HANDLING EQUIPMENT	94 -	MATÉRIEL DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE EN VRAC DES PP ET DES GAZ
	INCLUDES: Fixed storage and handling equipment, pumps, filters, storage drums, containers, and gas cylinders; naval cargo and storage oil systems; and aviation fuel and lubricating oil standpipe systems.		INCLUT : Équipement d'entreposage et de manutention fixe, pompes, filtres, réservoirs, conteneurs et bouteilles d'air comprimé; citernes et réservoirs d'huile; et carburant d'aviation et tuyaux de refoulement de l'huile de graissage.
	EXCLUDES: POL and gases (82), refuelling vehicles (32), aircraft fuelling and defuelling equipment fitted in ships (39) and aircraft breathing oxygen systems (22).		EXCLUT : PP et gaz (82), véhicules d'avitaillement en carburant (32), équipement d'avitaillement et de vidange des aéronefs installés à bord des navires (39) et inhalateurs d'oxygène des aéronefs (22).
95 -	ROADS, GROUNDS, SURFACES AND EXCAVATIONS	95 -	ROUTES, TERRAINS, SURFACES ET EXCAVATIONS
	INCLUDES: Runways, parade squares, recreation surfaces, fences, flag poles, external signs and billboards.		INCLUT : Pistes, terrains d'exercice, cours de récréation, clôtures, mâts, enseignes extérieures et panneaux d'affichage.
	EXCLUDES: Buildings and structures (90).		EXCLUT : Bâtiments et structures (90).
96 -	GROUNDS MAINTENANCE AND CONSTRUCTION EQUIPMENT	96 -	ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN ET DE CONSTRUCTION
	INCLUDES: Agricultural equipment, lawnmowers, snowblowers, air compressors, rock-drilling, and earth-boring equipment, chain-saws and scaffolding.		INCLUT : Matériel agricole, tondeuses à gazon, souffleuses à neige, compresseurs d'air, équipement de forage de roches et de sondage, tronçonneuses et échafaudages.
	EXCLUDES: Commercial special purpose vehicles (32), construction engineering vehicles (33) and divers air compressors (87).		EXCLUT : Véhicules commerciaux spéciaux (32), véhicules du génie construction (33) et compresseurs d'air des plongeurs (87).

PG	SUBJECT	GP	SUJET
97 –	FIRE PROTECTION EQUIPMENT INCLUDES: Fire fighting equipment, extinguishers, sprinkling systems, fire truck equipment, protective clothing, steam drenching systems and portable fire pumps. EXCLUDES: Fire truck chassis (32), ships' firemain (27), naval fire and bilge, hull fire pumps (27), airborne equipment (22), ships' fire detection and alarm systems (77).	97 –	ÉQUIPEMENT DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES INCLUT : Équipement de lutte contre les incendies, extincteurs, systèmes d'arrosage automatique, équipement des camions de pompier, vêtements de protection, systèmes de vaporisation et pompes à incendie portatives. EXCLUT : Châssis de camion de pompiers (32), réseaux principaux d'extinction d'incendie des navires (27), pompes à incendie de cale et de coque (27), équipement aéroporté (22), systèmes de détection des incendies et d'alarme à bord des navires (77).
98 –	CONSTRUCTION ENGINEERING TECHNICAL ORDERS (CETOs)	98 –	INSTRUCTIONS TECHNIQUES DU GÉNIE CONSTRUCTION (ITGC)
99 –	Not assigned.	99 –	Non attribué.

SECTION 3

**ASSIGNMENTS FOR EXPERIMENTAL
 PROJECTS AND PROTOTYPES**

1. The following Code Field Two assignments are the PGs associated with experimental projects and prototypes. This list:

- a. includes documentation and data, reports, returns, and policy concerning procedures and material not formally adopted or accepted for use during development and evaluation phases; and
- b. excludes any policy or equipment that is formally in service, and any associated amendments or modifications.

PG	SUBJECT
X1 –	Not assigned.
X2 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - GENERAL (applicable to two or more environments).
X3 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - SEA
X4 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - LAND
X5 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - AIR
X6 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - ELECTRONICS
X7 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - ARMAMENT
X8 –	EXPERIMENTAL PROJECTS AND PROTOTYPES - CONSTRUCTION ENGINEERING
X9 –	Not assigned.

SECTION 3

**DÉNOMINATIONS POUR PROJETS ET
 PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX**

1. Les indices qui suivent se retrouvent dans la deuxième tranche du code et identifient les GP reliés aux projets et prototypes expérimentaux. Cette liste :

- a. inclut la documentation et les données, les rapports, les comptes rendus et la politique concernant les procédures et le matériel dont l'utilisation n'est pas officiellement adoptée ou acceptée aux stades du développement et de l'évaluation;
- b. exclut les politiques ou l'équipement officiellement en usage ainsi que les modifications connexes.

GP	SUJET
X1 –	Non attribué.
X2 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - GÉNÉRALITÉS (peut s'appliquer à deux domaines ou plus)
X3 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - MER
X4 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - TERRE
X5 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - AIR
X6 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - ÉLECTRONIQUE
X7 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - ARMEMENT
X8 –	PROJETS ET PROTOTYPES EXPÉRIMENTAUX - GÉNIE CONSTRUCTION
X9 –	Non attribué.

ANNEX B

**CODE FIELD SIX ASSIGNMENTS
(SEQUENTIAL DATA IDENTIFIERS)**

SERIES DATA

1. The numerical order of issue of a series of short-format instructions or leaflets, e.g. modification instructions, special inspection instructions and special information instructions, is indicated in the Code Field Six assignment.

- EXAMPLES -

C-12-188-000/CF-001
C-12-188-000/CF-002

2. Each new instruction issued to a series is advertised in the accession list. The list of series data is updated whenever 10 new instructions are issued. Lists of series data are identified by "000" in Code Field Six.

- EXAMPLES -

C-12-188-000/CF-000

List of First and Second Line
Modification instructions CF-18
Aircraft

3. All other manuals in a series shall be identified sequentially in Arabic numeral in code field six the NDID number commencing with 001.

SUPPLEMENT DATA

4. A document that is supplemental to a basic publication is identified by the letter "Z" in the first position of Code Field Six. Supplements are numbered sequentially as they are issued. The letter "Z" shall only be applied to foreign government and commercial off-the-shelf (COTS) manuals.

ANNEXE B

**DÉNOMINATIONS DE LA SIXIÈME TRANCHE
DU CODE (INDICES DE TOMAISON)**

SÉRIES D'INSTRUCTIONS

1. L'ordre numérique de parution d'une série d'instructions brèves ou de brochures, p. ex. des instructions sur des modifications, des instructions d'inspection spéciale ou des instructions sur des renseignements particuliers, est indiqué dans la sixième tranche du code.

- EXEMPLES -

C-12-188-000/CF-001
C-12-188-000/CF-002

2. Chaque nouvelle instruction émise au sein d'une série est citée dans la liste de documents. La liste des séries est citée dans la liste de documents. La liste des séries d'instruction est mise à jour lorsque 10 nouvelles instructions sont émises. Le triple zéro (000) identifie les listes de séries d'instructions dans la sixième tranche du code.

- EXEMPLES -

C-12-188-000/CF-000

Liste des instructions de modification
de premier et de deuxième échelons
pour les aéronefs CF-18

3. Tous les autres volumes d'une série doivent être identifiés en chiffres arabes, de façon séquentielle, le premier volume portant le numéro 001, dans la tranche du code six du numéro IDDN.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

4. Un document qui complète une publication de base est identifié par la lettre « Z » dans la première position de la sixième tranche du code. Les suppléments sont numérotés à mesure qu'ils sont publiés. La lettre « Z » ne peut être utilisée que pour les manuels de gouvernements étrangers et commerciaux sur étagère (COTS).

C-01-000-102/AG-000

5. Supplements are subsidiary publications that complement information in other parent publications. These supplementary publications are identified by the letter "Z" in the first position of Code Field Six. Supplements are numbered sequentially as they are issued. Use of supplements is authorized under the following conditions:

- a. To isolate small portions of classified materiel from larger unclassified or lower classified publication.
- b. To provide a warning to a user of newly reported conditions potentially dangerous to equipment or personnel.
- c. Commercial or foreign publications adopted by DND.

NOTE

Application of the letter "Z" extends to and includes DND-adopted foreign government and commercial manuals for which the content has been converted into the NDID format to facilitate DND/CF utilization.

- d. Amplifying data in DND specification, standards, technical and non-technical publications.

COMMAND IDENTIFIER CODES

6. Refer to C-01-000-000/DA-001 for Command Identifier Codes.

5. Les suppléments sont des publications auxiliaires qui servent à compléter les informations d'autres publications de la même famille. Ces suppléments sont identifiés par la lettre « Z » à la première position de la sixième tranche du code. Les suppléments sont numérotés à mesure qu'ils sont publiés. L'utilisation des suppléments est autorisée sous les conditions suivantes :

- a. Pour isoler des petites parties de publications classifiées qui se trouvent dans des publications qui ne sont pas classifiées ou qui sont d'un niveau de classification inférieure.
- b. Pour fournir un avertissement lorsqu'une nouvelle condition de danger potentiel pour le matériel ou le personnel est signalée.
- c. Pour les publications commerciales ou étrangères adoptées par le MDN.

NOTA

L'utilisation de la lettre « Z » s'applique aux manuels commerciaux et gouvernemens étrangers adoptés par le MDN et convertis en format IDDN pour faciliter leur consultation par le MDN et les FC.

- d. Pour approfondir les informations que l'on trouve dans les spécifications, les normes, et les publications techniques et non-techniques du MDN.

CODAGE IDENTIFICATEUR DE COMMANDEMENT

6. Se reporter à la C-01-000-000/DA-002 pour le codage identificateur de commandement.

GLOSSARY

For the purpose of C-01-000-102/AG-000, the following terms and definitions apply:

Basic Date/Date d'origine

The basic date of the publication. This date is set for a new publication, or upon issuance of a revision. The format is yyyy-mm-dd, e.g. 2009-10-15.

Cancellation/Retraite

The action of deactivating a reserved NDID number.

Change Date/Date du modificatif

The change date of the publication. Changes apply to a specific NDID number of a specific basic date. The format is yyyy-mm-dd, e.g. 2010-10-15.

Controlled Publications/Publications contrôlées

Publications that are distributed in limited quantity and under controlled conditions for the following reasons:

- a. security;
- b. proprietary content restrictions;
- c. danger if in the hands of unskilled or untrained personnel; and/or
- d. attractiveness or high cost/value.

DSCO 4 Publications Depot (DSCO 4 PD)/Dépôt des publications des DOCA 4 (DOCA 4 DP)

The DND source of distribution for NDID "A", "B", "C", "D", "L", "R" and "S" program publications.

Office of Collateral Interest (OCI)/Bureau consultatif (BC)

Any DND element having collateral interest in or responsibility for a portion of the content of a publication.

Office of Primary Interest (OPI)/Bureau de première responsabilité (BPR)

The NDHQ staff element, at the section head equivalent or higher level, sponsoring or having responsibility for establishing the requirement and co-ordinating the content for a publication. While the OPI is ultimately responsible for the publication content, changes, revisions, initial distribution and disposal, the Contact Officer, see Contact Officer, is normally delegated these duties. The OPI's designation however, and not that of the Contact Officer (unless one and the same) shall appear on the title page as the NDHQ sponsor of the publication. (The Contact Officer's designation appears on the A page over the copyright inscription.)

Re-identification/Réidentification

The NDID number of a publication is changed to a new NDID number.

(français à la page GL-F-1)

C-01-000-102/AG-000

GLOSSARY (cont)

Rescission/Annulation

The withdrawal of a National Defence publication and its NDID identification when such is no longer required for DND use.

Revision/Révision

The complete remake or reissue of a National Defence publication which supersedes the original and all changes issued thereto.

Supersession/Remplacement

The issue of a new or revised publication taking precedence over an existing publication.

NOTE

A superseded publication may still have limited application. If this is the case, consideration for distribution action shall be taken for the existing publication as normal practice is to dispose of the existing publication.

Supplement/Supplément

Additional material in separate form intended to augment an original Contractor or Foreign Government publication and identified in the Code Field Six of the NDID as "Z".

(français à la page GL-F-1)

GL-E-2

A0454880_71-A-2015-00716--0071

GLOSSAIRE

Pour les besoins de la C-01-000-102/AG-000, les termes et définitions suivants doivent s'appliquer :

Annulation/Rescission

Le retrait d'une publication de la Défense nationale et de son numéro d'identification IDDN lorsqu'il n'est plus nécessaire aux besoins du MDN.

Bureau consultatif/Office of Collateral Interest (OCI)

Ce Bureau identifie l'organisation responsable du contenu de la publication. Un endroit particulier à l'intérieur de l'organisation du BPR est inscrit afin d'indiquer où cette information est disponible.

Date d'origine/Basic Date

La date d'origine d'une publication qui est émise au moment d'une nouvelle publication ou d'une révision. Cette date prend le format aaaa-mm-jj, p. ex. 2009-10-15.

Date du modificatif/Change Date

La date du modificatif de la publication. Les modificatifs s'appliquent à un numéro IDDN particulier d'une date d'origine précise. Cette date prend le format aaaa-mm-jj, p. ex. 2010-10-15.

Dépôt des publications des DOCA 4 (DOCA 4 DP)/DSCO 4 Publications Depot (DSCO 4 PD)

La source de distribution du MDN quant aux publications des programmes « A », « B », « C », « D », « L », « R » et « S » d'IDDN.

Nouvelle publication/New Issue

Une publication autorisée comme une nouvelle publication de la Défense nationale.

NOTA

Les révisions sont traitées comme de nouvelles publications. Se reporter à Révision.

Numéro de modificatif/Change Number

Ce numéro identifie le niveau ou le numéro du modificatif où cette information est disponible.

Publications contrôlées/Controlled Publications

Ces publications sont distribuées en quantité limitée et dans des conditions déterminées pour les raisons suivantes :

- a. sécurité;
- b. droits d'auteur;
- c. danger si laissé à un personnel inexpérimenté ou sans entraînement;
- d. valeurs et prix intéressants.

(English on page GL-E-1)

C-01-000-102/AG-000

GLOSSAIRE (suite)

Réidentification/Re-identification

Le numéro IDDN d'une publication est changé à un nouveau numéro IDDN.

Remplacement/Supersession

L'édition d'une publication nouvelle ou révisée qui a préséance sur une publication existante.

NOTA

Une publication remplacée peut continuer d'avoir une application limitée. Dans ce cas, il faut étudier la pertinence de diffuser la publication existante car la procédure normale consiste à éliminer la publication existante.

Retraite/Cancellation

Mesure qui désactive un numéro d'IDDN réservé à une publication donnée.

Révision/Revision

Traitée comme une nouvelle publication, une révision est la version réorganisée ou la nouvelle version d'une publication de la Défense nationale qui remplace l'originale ainsi que tous les modificatifs jusqu'à date.

Source/Source

La source identifie la publication d'où vient la publication en question.

Supplément/Supplement

Matériel supplémentaire, présenté séparément, qui s'ajoute à une publication originale d'un entrepreneur ou d'un gouvernement étranger et qui est identifié par la lettre « Z » dans la tranche du code six de l'IDDN.

(English on page GL-E-1)

GL-F-2

A0454880_73-A-2015-00716--0073

LIST OF ABBREVIATIONS

AOT	Administrative, Operational and Tactical	ERN	Equipment Registration Number
CF	Canadian Forces	ESL	Equipment Support List
CFFET	Canadian Field Forces Equipment Table	MAST	Mobile Account Ship's Table
CFP	Canadian Forces Publication	NDHQ	National Defence Headquarters
CFS	Canadian Forces Scales of Issue	NDID	National Defence Index of Documentation
CHQ	Command Headquarters	OCI	Office of Collateral Interest
CWET	Canadian War Equipment Table	OPI	Office of Primary Interest
DMPP	Director Materiel Policy and Procedures	PG	Primary Group
DND	Department of National Defence	SCALP	Ship's Consolidated Allowance Program
DNDP	Department of National Defence Publications	SHARP	Ship's Allowance Replenishment Program
DSCO	Director Supply Chain Operations		
ECL	Equipment Checklist		

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOT	Administratif, opérationnel et tactique	NIM	Numéro d'immatriculation du matériel
BC	Bureau consultatif	PFC	Publication des Forces canadiennes
BPR	Bureau de première responsabilité	PMDN	Publications du ministère de la Défense nationale
CFS	Barème de distribution des Forces canadiennes	QGC	Quartier général de commandement
DPPM	Directeur – Politiques et procédures (Matériel)	QGDN	Quartier général de la Défense nationale
DOCA	Directeur – Opérations de la chaîne d'approvisionnement	SCALP	Ship's Consolidated Allowance Program
ESL	Liste de matériel accessoire	SHARP	Programme de réapprovisionnement des navires
FC	Forces canadiennes	TDGFC	Tableau de dotation de guerre des Forces canadiennes
GP	Groupe primaire	TDMFCC	Tableaux de dotation en matériel des Forces canadiennes en campagne
IDDN	Index de documentation de la Défense nationale	TDN	Tableaux de dotation des navires
LVE	Liste de vérification de l'équipement		
MDN	Ministère de la Défense nationale		

(English on page LA-E-1/LA-E-2)